



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014**

## **du Département du territoire et de l'environnement**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

## Aménagement du territoire

En charge du Service du développement territorial (SDT) depuis le 1er janvier 2014, Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE), présente en mars les orientations qu'elle entend donner à ce domaine dans les mois à venir. Le Service doit devenir un centre de compétence à haute valeur ajoutée pour les communes, les professionnels et la Confédération.

En juillet, le Conseil d'Etat finalise la troisième adaptation du Plan directeur cantonal. Les mesures en faveur du logement et des pôles de développement, la mobilité, les grands centres commerciaux, le réseau écologique cantonal, le projet de correction du Rhône et l'établissement d'une cartographie en constituent les points forts.

Le chef du SDT, M. Philippe Gmür, quitte ses fonctions au sein du DTE le 30 septembre, d'un commun accord avec le Conseil d'Etat. En attendant la désignation d'un nouveau responsable, le Gouvernement nomme M. Christian Exquis chef de service ad intérim. Il est appuyé par Mmes Florence Golaz et Rebecca Lyon Stanton, adjointes.

La suspension des travaux d'un chalet situé à Chesières, requise par le DTE, est confirmée par la justice vaudoise en octobre. Le tribunal constate que des travaux importants ont été effectués sur ce chantier sans toutes les autorisations nécessaires. Cet arrêt conforte le département dans sa détermination à obtenir la mise en conformité de ce chalet.

## Energie

Le programme des 100 millions pour le développement des énergies renouvelables va de l'avant. A fin 2014, le Conseil d'Etat a déjà validé l'attribution de 81,1 millions de francs. 33,6 millions de subventions et de mandats ont été formellement octroyés et engagés.

En février, le Conseil d'Etat adopte une nouvelle directive qui simplifiera la pose de capteurs solaires sur des bâtiments ou dans des lieux présentant une valeur patrimoniale. Désormais, seuls ceux qui sont classés ou inscrits à l'inventaire nécessiteront un préavis du Canton.

La DGE lance en juin une campagne d'information à travers laquelle elle propose à toute la population vaudoise d'atteindre l'«Objectif A» en matière de consommation d'énergie.

La Direction de l'énergie s'est fortement engagée cette année dans le cadre du partenariat des cantons de Suisse occidentale, créé à l'initiative du canton de Vaud, afin de mener les études nécessaires et fédérer les divers acteurs institutionnels en vue d'acquiescer les actions de Swissgrid SA, dont la société Alpiq SA a décidé de se séparer.

Le Canton lance en été une plateforme participative éolienne. Cette structure vise notamment l'apaisement des conflits et la formation des acteurs par la création d'un espace de dialogue.

## Environnement

Afin de rendre possible l'adoption, par le Grand Conseil, du projet de RC 177, qui vise à relier le pôle de développement économique de Vufflens-la-Ville/Aclens à la jonction autoroutière de Cossonay, le DTE a proposé une quarantaine de mesures de renaturation et de revitalisation de la vallée de la Venoge.

Les communes de Château-d'Oex, de Rougemont et de Rossinière reçoivent les premières cartes de dangers naturels début décembre. Cette cartographie offre une vision globale des dangers de crues, d'instabilités de terrain et d'avalanches. Elle constitue l'instrument de base indispensable à la protection de la population contre les risques naturels, qui sont en augmentation.

## Affaires vétérinaires

Le Conseil d'Etat adopte le règlement d'application de la loi sur la police des chiens, qui entre en vigueur le 1er mai. Ce dernier a été entièrement remanié pour tenir compte de l'évolution survenue depuis l'entrée en vigueur de cette législation en 2008. La liste des chiens potentiellement dangereux n'a pas été élargie à ce jour par le Conseil d'Etat, mais la nouvelle loi lui offre cette possibilité au besoin.

## Automobiles et navigation

Le samedi 4 octobre, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) ouvre grand ses portes à la population vaudoise pour célébrer le 50e anniversaire du centre de Lausanne, dit «la Bléché». Outre les activités du SAN, de nombreux véhicules sont présentés au public, dont la mythique DeLorean du film «Retour vers le futur». Plus de 2000 visiteurs se pressent sur les lieux.

## Egalité femmes-hommes

Le rapport intermédiaire sur le projet pilote d'implantation du programme «Sortir ensemble et se respecter» révèle des résultats très prometteurs. 70 jeunes entre 14 et 24 ans bénéficient du programme SEESR qui a été intégré dans les

activités ordinaires de la majorité des institutions partenaires. Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes souhaite pérenniser ce programme destiné aux jeunes vivant leurs premières expériences amoureuses. Par ailleurs, des bases légales sont à l'étude pour lutter contre le fléau de la violence conjugale.

## **Organisation**

---

Le 1er janvier 2014, le Service du développement territorial rejoint la Direction générale de l'environnement au sein du nouveau Département du territoire et de l'environnement, suite à une réorganisation décidée en octobre 2013 par le Conseil d'Etat. Ce regroupement entre deux grandes entités appelées à collaborer dans maints dossiers et projets (production des énergies renouvelables, dangers naturels, etc.) est parfaitement cohérent.

## 103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Coordination départementale et interdépartementale. Appui aux services. Lien avec l'ECA.

### Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration de projets de lois, de règlements, de décrets, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil et ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la Cheffe du département
- Traitement de procédures d'oppositions (et de recours) dans lesquelles le département intervient comme autorité administrative décisionnelle.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entité stratégique du DTE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son Secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Medias
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

## 103.2 Ressources humaines du département

### 103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et appui aux URH de ses services.

#### Descriptif

- Appui et conseil à la Cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le département pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entité stratégique (BEFH) du DTE
- Cadres et collaborateurs du DTE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP, SDE notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, Université de Genève, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats internes et externes

## **103.3 Finances**

---

Gestion financière et comptable du département.

### **Descriptif**

---

- Préparation du budget (pilotage, consolidation)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du département pour la tenue de la comptabilité et le contrôle interne
- Formation, support et appui aux utilisateurs SAP afin d'assurer une utilisation optimale du nouveau système informatique financier
- Assistance aux services pour l'adaptation et l'amélioration des processus financiers découlant de la mise en place de SAP
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Conseils et appui en matière financière
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DTE

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services et entité stratégique du DTE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes

Département du territoire et de l'environnement (DTE)  
Secrétariat général (SG-DTE)  
Groupes de prestations  
**103.4 Activités spécifiques**

### **103.4 Activités spécifiques**

---

- Cafétéria

### **Descriptif**

---

- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Cafétéria

- Mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DTE, SJL, SCL et Préfecture, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

## Transformation du DSE en DTE

Au 1er janvier 2014 est entrée en vigueur une réorganisation départementale partielle décidée par le Conseil d'Etat. Cette décision a notamment fait suite aux Assises de la chaîne pénale dont certaines propositions portaient sur le regroupement au sein d'un même département des divers acteurs de dite chaîne pénale.

Parallèlement le Conseil d'Etat a regroupé le domaine de l'aménagement du territoire avec ceux de l'environnement (la Direction générale de l'environnement (DGE) ayant précédemment réuni déjà les 3 anciens services SEVEN, SESA et SFFN).

C'est ainsi que le Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) s'est séparé de la Police cantonale et du Service de la sécurité civile et militaire, et a intégré le Service du développement territorial (SDT), au coeur d'enjeux stratégiques particulièrement importants à l'heure actuelle, pour devenir ainsi le Département du territoire et de l'environnement (DTE).

## Intégration du SDT

Dans le cadre de l'intégration du SDT au DTE, la cheffe du département a procédé à la réorganisation de la direction du service et a, avec l'appui du secrétariat général, accompagné la direction ad interim de ce service. Une démarche qualité a par ailleurs été mise en œuvre.

Dans ce contexte de transition, la continuité et le soutien aux projets stratégiques cantonaux tels que la révision du Plan directeur cantonal, la « réception » et la mise en œuvre de la révision de la LAT et la gestion de la période transitoire, ainsi que la mise en œuvre de la taxe sur la plus-value qui en découle, ont été assurés dans des délais impartis très courts et de contraintes légales strictes.

La CDTE a eu à cœur de communiquer et d'informer les communes sur les contraintes introduites par la nouvelle législation et a rencontré les autorités communales à l'occasion de plusieurs séances.

Le SDT a pu compter sur le soutien du secrétariat général pour l'élaboration et la rédaction de plusieurs EMPDs et PCE stratégiques.

## Nouvelles fonctions intercantionales de la Cheffe du DTE

S'impliquant d'entrée de cause dans les nouveaux secteurs d'activité du DTE, la cheffe du département a repris dès février 2014 la présidence de la CDTAPSOL, conférence dont elle contribue à relancer l'activité et le rôle politique.

Cette fonction lui a donné accès au Comité de la DTAP, dont elle a été élue à la vice-présidence en novembre 2014.

En lien avec l'aménagement du territoire, la cheffe du DTE participe également à la conférence tripartite des agglomérations.

## Organisation et activités du SG

### Organisation

La création du nouveau Département du territoire et de l'environnement, ainsi qu'une absence longue durée au sein de l'Unité Ressources humaines (URH), ont nécessité une adaptation et une réorganisation des ressources internes.

Depuis le 1er mai 2014, le recours au département en matière de police des chiens est par ailleurs supprimé à la suite d'une modification de la loi sur la police des chiens adoptée par le Grand Conseil le 3 décembre 2013. Les recours contre les décisions du Service de la consommation et des affaires vétérinaires à ce sujet sont désormais adressés au Tribunal cantonal.

### Activités particulières

#### Unité Ressources Humaines (URH)

L'URH départementale a poursuivi son appui tant opérationnel qu'en matière de conseils ressources humaines au BEFH (entité stratégique rattachée au SG), particulièrement en terme de recrutements (5).

Elle a également géré la procédure de recrutement du nouveau chef du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), engagé par le Conseil d'Etat avec effet au 1er juin 2014.

L'URH a d'autre part accompagné, pour les services du DTE, la refonte du processus d'accueil et d'intégration des nouveaux collaborateurs de l'Etat déployé par le SPEV.



La cheffe URH a enfin participé à de nombreuses séances et groupes de travail concernant la réorganisation RH initiée par le DIRH.

#### **Unité financière (UFD)**

Suite à la mise en service du nouvel outil SIF/SAP au 1er janvier 2014, l'Unité financière départementale a maintenu son engagement dans ce projet. Le détachement de 1.2 ETP sur le plateau de projet depuis 2012 pour la réalisation des tests/ajustements du nouvel outil et pour la conception et la dispense des cours de formation à destination de l'ensemble de la fonction financière de l'ACV a pris fin en juin 2014.

Le support apporté à l'ensemble des collaborateurs financiers du département en complément aux formations dispensées, afin d'assurer une utilisation optimale du nouvel outil, a représenté un investissement important pour toutes les forces de travail de l'Unité financière. Ce nouveau système de gestion intégré apporte des améliorations certaines pour la gestion financière de l'Etat ; il continuera à évoluer afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque service.

#### **Cafétéria**

Suite au départ à la retraite de la tenancière de la cafétéria, il a été décidé de mettre à disposition des collaborateurs un système de distribution automatisé, permettant ainsi de consommer des boissons chaudes, froides et snacks à toute heure de la journée.

Voir sous "Evénements marquants et évolutions significatives"

## Sites internet

---

### En général

---

[www.vd.ch/dte/](http://www.vd.ch/dte/)

### Développement territorial

---

<http://www.vd.ch/sdt>

<http://www.are.admin.ch/?lang=fr>

### Service des automobiles

---

<http://www.vd.ch/san>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/11.html>

### Energie et environnement

---

<http://www.vd.ch/dge>

<http://www.dtap.ch/fr/dtap/>

### Affaires vétérinaires

---

<http://www.vd.ch/scav>

[http://www.bvet.admin.ch/gesundheut\\_tiere/03541/index.html?lang=fr](http://www.bvet.admin.ch/gesundheut_tiere/03541/index.html?lang=fr)

### Egalité femmes-hommes

---

<http://www.vd.ch/befh>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05.html>

Département du territoire et de l'environnement (DTE)  
Service des automobiles et de la navigation (SAN)  
Groupes de prestations  
**107.0 Administration**

## **107.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

### **Descriptif**

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

## 107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

### 107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

---

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

#### Descriptif

---

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

## 107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

### 107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

#### Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Moniteurs de conduite vaudois

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

### **107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier**

## **107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier**

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

### **Descriptif**

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

#### 107.4 Mesures administratives

#### 107.4 Mesures administratives

---

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

#### Descriptif

---

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Usagers
- Cour de droit administratif et public



Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

## 107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

### 107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

---

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

#### Descriptif

---

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclises, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du cantons

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Organismes de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonales et communales

## Via Sicura

Continuellement en hausse, l'augmentation des prestations est principalement liée à l'accroissement du parc de véhicules et à celui de la population. Cette évolution se poursuivra certainement dans les années à venir.

On constate que, après l'entrée en vigueur

- le 1er janvier 2014 : Interdiction de conduire sous l'influence de l'alcool pour certains groupes de personnes :
  - dans le transport de personnes à titre professionnel;
  - dans le transport de marchandises au moyen de voitures automobiles lourdes;
  - aux conducteurs de véhicules lors de courses d'apprentissage et de courses d'exercice;
  - aux accompagnants lors de courses d'apprentissage;
  - aux titulaires d'un permis de conduire à l'essai, sauf lors de courses avec des véhicules des catégories spéciales F, G et Mseules quelques dizaines de cas ont été recensés sur toute l'année 2014.
- le 1er juillet 2014 : Evaluation obligatoire de l'aptitude à la conduite en cas de conduite avec une alcoolémie de 1,6 pour mille ou plus  
environ 150 cas durant le second semestre 2014 se sont produits.

## Modification de la Loi vaudoise sur la circulation routière (LVCR)

Pour rappel : la révision de la LVCR, adoptée par le Grand Conseil le 26.11.2013 et entrée en vigueur en 2014, poursuit deux objectifs principaux qui s'inscrivent dans le programme de simplification administrative de l'Etat de Vaud.  
D'une part, les compétences principales en matière d'admission à la circulation routière seront attribuées directement au SAN afin de permettre au Chef de Service de délimiter, sans passer par une délégation du Conseil d'Etat, les compétences métiers de chaque collaborateur et de répartir au mieux la charge de travail.  
D'autre part, la possibilité de rendre une décision directe, sans entendre préalablement les intéressés, pour toutes les décisions spécifiques d'avertissement ou de retrait d'admonestation qui correspondent au minimum légal de 1 ou 3 mois prévu par la LCR en cas de conduite en état d'ébriété ou d'excès de vitesse est instaurée. Ceci permettra d'accélérer les procédures, sans pour autant prêter le droit d'être entendu des intéressés.

En 2014, cette simplification de procédure a touché plus de 10'000 dossiers.

## **Campagne de prévention routière pour motards**

Vu le grand succès rencontré en 2013, la campagne organisée entre le Service des automobiles et de la navigation, la Police cantonale vaudoise ainsi que la Section vaudoise du TCS pour deux jours de sensibilisation routière pour les motards a été reconduite en mai 2014 sur le circuit de Bresse en France voisine.

Cette année, 180 motards ont profité gratuitement d'un jour de pilotage et ont bénéficié de conseils et instructions théoriques dispensés par de nombreux instructeurs et experts techniques.

## **Les 50 ans du SAN**

Pour célébrer le 50ème anniversaire du centre de Lausanne, le SAN a organisé une journée portes ouvertes qui a eu lieu en octobre 2014. Près de 3'000 personnes sont venues découvrir les différentes facettes des activités du service tant au niveau des voitures que celui des bateaux, expliquées par nos collaboratrices et collaborateurs ou à travers de démonstrations. De nombreuses activités ludiques pour enfants et adultes ont agrémenté la journée. Plusieurs véhicules spéciaux tels que tracteurs, camions, camions pompiers, etc. étaient exposés et le public a également eu l'occasion d'admirer des véhicules d'époque ou certains ayant marqué le cinéma. Le succès de cet événement a contribué à renforcer l'image du SAN auprès du public.

## **Accréditation norme ISO 17020**

Après l'obtention par le SAN de la Certification ISO 9001:2008 en 2011, la Division technique a volontairement demandé en 2014 d'être accréditée selon une norme ISO supplémentaire : ISO 17020. Celle-ci accrédite un organisme qui se dédie au contrôle de produits, s'agissant dans le cas du SAN des contrôles techniques des véhicules (routiers et bateaux). Les auditeurs du Service d'accréditation suisse (SAS) du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ont reconnu que les contrôles techniques effectués par le SAN sont conformes aux exigences de la norme et lui ont octroyé l'accréditation.

**Département du territoire et de l'environnement (DTE)**  
**Service des automobiles et de la navigation (SAN)**  
**Sources d'informations complémentaires**

D'autres informations peuvent être obtenues sur le site [www.vd.ch/san](http://www.vd.ch/san)

### **110.1 Support administratif (DGE-ADMIN)**

---

### **110.2 Support stratégique (DGE-STRAT)**

---

- Direction générale du service
- Gestion et administration du service
- Assurer les tâches transversales

### **Descriptif**

---

- Direction du service
- Finances
- Ressources humaines
- Administration générale
- Conventions-programmes
- Coordination juridique et stratégique
- Etudes d'impact sur l'environnement
- Portefeuille des projets
- Systèmes d'information et géodonnées
- Reporting des prestations
- Indicateurs énergétiques et environnementaux
- Communication

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Offices fédéraux
- Autorités communales
- Autres cantons
- Médias

### **111.1 Ressources énergétiques**

---

### **111.2 Efficacité énergétique**

---

### **111.3 Energétique du bâtiment**

---

### **111.4 Approvisionnement énergétique**

---

---

---

---

#### **Descriptif**

---

- Préparation et mise en œuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation de sources renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis sur les aspects énergétiques dans le cadre des procédures de permis de construire

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Entreprises
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Direction générale de l'environnement

Groupes de prestations

**112.0 Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV)**

### **112.1 Air, climat et risques technologiques (DGE-ARC)**

---

### **112.2 Protection des eaux (DGE-PRE)**

---

### **112.3 Assainissement (DGE-ASS)**

---

#### **Descriptif**

---

- Assurer la protection de l'environnement en limitant et réduisant les nuisances induites par l'activité humaine et en assainissant les sites pollués.
- Fournir aux autorités et à la population les données relatives à la qualité de l'environnement de vie.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie cantonale de lutte efficace contre les micropolluants dans les eaux et les particules fines dans l'air.
- Elaborer une stratégie cantonale de contrôle de la qualité de l'air, des rejets industriels et urbains, de suivi des mesures d'assainissement et de gestion des risques technologiques, en exploitant les synergies métiers au sein de la direction.
- Elaborer une politique contribuant à lutter contre les changements climatiques et anticiper ses effets.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Autorités communales
- Autres services
- Privés
- Offices fédéraux
- Bureaux privés
- Associations professionnelles
- Hautes écoles et instituts
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Direction générale de l'environnement

Groupes de prestations

**113.0 Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)**

### **113.1 Géologie, sols et déchets (DGE-GEODE)**

---

### **113.2 Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU)**

---

### **113.3 Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV)**

---

### **113.4 Inspection cantonale des forêts (DGE-FORET)**

---

#### **Descriptif**

---

- Garantir, aux plans cantonal et régional, une gestion intégrée des ressources et du patrimoine naturel (eau, sous-sol, forêt, biodiversité).
- Assurer la mise en œuvre de la politique cantonale de gestion des risques naturels.
- Fournir aux autorités et à la population des données relatives aux ressources, risques et patrimoine naturels.
- Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable, notamment dans le domaine de l'eau et des forêts.
- Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels.
- Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et développer une politique du sous-sol.
- Renforcer la coordination de la mise à jour des conventions programmes dans le cadre d'une planification pluriannuelle.
- Renforcer la coordination régionale des agents du terrain et préparer leur évolution progressive vers des fonctions polyvalentes d'ingénieurs et de surveillants de l'environnement (évolution des formations de base).

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Autorités communales
- Autres services
- Privés
- Offices fédéraux
- Bureaux privés
- Associations professionnelles
- Hautes écoles et instituts
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales



## 110.0 La Direction générale de l'environnement (DGE)

La Direction générale de l'environnement (DGE) regroupe depuis 2 ans l'entier des missions environnementales dévolues à l'Etat. Après une première période qui a vu la mise en place des nouvelles structures, la DGE a désormais pris ses marques et développe une nouvelle culture d'entreprise publique.

Les domaines de l'énergie et de l'environnement au sens large sont complexes, ils présentent des tâches et des domaines d'activité multidisciplinaires qui interfèrent fréquemment entre eux et requièrent une intense coordination interne pour oeuvrer avec efficacité. La redistribution et la redéfinition claire des missions au sein des directions et divisions de support ont facilité la concertation interne et apporté des possibilités de synergie importantes, ce qui améliore efficacement les processus de décision.

Actuellement la DGE reste toutefois dispersée sur 6 sites géographiquement distants de la région lausannoise, ce qui maintient un handicap important à la constitution d'une entité unie, comprenant des collaborateurs ayant des missions très diverses, mais travaillant avec un sentiment d'appartenance à une organisation cohérente. La direction s'engage activement à la réalisation de la "*maison de l'environnement*", qui devrait voir le jour vers la fin de la décennie, sur le site des Croisettes, à Epalinges, afin d'apporter une solution définitive à ce handicap structurel.

## 110.1 Support administratif, DGE-ADMIN

### Réorganisation du secteur financier

La section finances, en plus de la mise en oeuvre du nouvel outil comptable SAP et de l'introduction du nouveau plan comptable découlant des normes MCH2 pour l'exercice 2014, a également dû adapter en profondeur la structure comptable afin de tenir compte de l'organisation de la DGE.

### Octroi de subventions

Sur 5470 subventions octroyées par l'Administration cantonale vaudoise, environ 3'000 proviennent de la DGE. Si en valeur, cela ne représente que le 2% du total des aides cantonales, en volume elles représentent 55% des octrois traités par le canton

## 110.2 Support stratégique, DGE-STRAT

### Gestion coordonnée des procédures judiciaires

La DGE traite quelque 130 procédures judiciaires par année, l'essentiel au niveau du Tribunal Cantonal, plus particulièrement la Cour de droit administratif et public. Or, les juristes et avocats de la DGE ont été répartis sur les cinq sites de la direction, afin de privilégier le lien fonctionnel direct avec les collaborateurs techniques des différentes directions de la DGE.

Afin de permettre à tous les collaborateurs concernés aussi bien au niveau technique que juridique l'accès aux dossiers judiciaires, ces dossiers sont dorénavant dématérialisés. De manière à assurer la cohérence des prises de position avec les objectifs de la DGE, un processus de coordination a été mis en place.

### Création d'un répertoire informatique commun à la DGE

Afin de mettre à disposition de tous les collaborateurs de la DGE, les outils nécessaires à permettre un échange d'information efficace et d'assurer une coordination efficace dans le traitement des dossiers transversaux, les anciens disques informatiques des anciens services ont été joints et réorganisés en fonction des nouveaux besoins de la DGE. Parallèlement une base d'échange de documents par informatique a été mise en place. En outre, la démarche de mise en ligne des prestations de l'administration se poursuit avec l'informatisation du questionnaire en lien avec la gestion des déchets de chantier. D'autres projets analogues de cyberadministration sont en préparation.

## 111.0 Direction de l'énergie, DGE-DIREN

### 111.1 Ressources énergétiques

Quand bien même des développements sont intervenus pour toutes les ressources énergétiques de notre canton, renouvelables et non renouvelables, celles qui ont particulièrement occupé la DIREN en 2014 sont les suivantes:

**Eolien:** au vu des difficultés grandissantes de dialogue avec la population concernée par les projets éoliens, l'Etat a décidé de mettre en place une plate-forme pour favoriser les démarches participatives avec les citoyens et associations. Cette plate-forme est un dispositif qui s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués sur le territoire vaudois et vise à faciliter le dialogue, renforcer la confiance et suggérer une démarche communautaire pour la réalisation des projets.

**Bois:** on assiste actuellement au développement de gros projets de transformation du bois sous forme de gaz, de mazout lourd, de pellets torréfiés, etc.. Ces projets ont un impact non négligeable sur la disponibilité de la ressource et s'écartent de la filière classique (centrale de chauffage à bois). Afin de disposer d'une vue d'ensemble des possibilités de développement de ces projets, une étude a été menée avec les objectifs suivants : faire le point sur la faisabilité technique et économique, évaluer les impacts sur l'environnement et sur la santé, évaluer les variantes d'implantation possibles sur le territoire vaudois en prenant en compte la disponibilité des ressources. A partir de ces éléments, une stratégie de développement de la filière bois va pouvoir être proposée courant 2015.

**Géothermie:** deux projets de géothermie profonde sont au stade de préparation de la phase de forage. Il s'agit du projet AGEPP à Lavey-Morcles et du projet Energeo à Gland. Des études complémentaires ont été menées pour le projet AGEPP dans les domaines suivants: les possibilités de stimulation des puits, l'impact sismique et la réévaluation du projet suite à la renonciation au chauffage à distance de la commune de Lavey-Morcles.

Finalement, le projet de formation sur l'énergie dans les écoles a rencontré un beau succès en 2014 avec près de 600 animations délivrées dans les classes.

## 111.2 Efficacité énergétique

Les activités de ce domaine sont très liées aux nouvelles dispositions de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne, révision 2014) sur les Grands consommateurs et la Planification énergétique territoriale.

**Grands consommateurs:** dans le cadre de l'opération "100 millions", lancement d'un programme d'audits énergétiques des grands consommateurs (formation/information à l'attention des professionnels, conseil et aides financières aux entreprises pour la réalisation d'audits). Au 31.12.2014, 80 entreprises se sont engagées dans la démarche.

**Planification énergétique territoriale:** Renforcement de la dimension énergétique dans les plans d'aménagement au travers de l'aide technique et matérielle apportée par la DIREN aux communes et régions. Mise en route de l'élaboration, en collaboration avec le SDT, d'un guide à l'attention des communes et des professionnels concernés par la thématique de la planification énergétiques. Ce guide devrait permettre de faciliter l'application des dispositions de la loi et de son règlement et permettre une intégration judicieuse et différenciées des enjeux énergétiques aux différents niveaux de planification.

**Cadastrés énergétiques:** le cadastre des rejets de chaleur et des zones favorables au chauffage à distance a été achevé pour une zone pilote (Chablais) et un mandat de projet informatique est en cours en vue de la mise en place d'un socle géomatique permettant la diffusion des données déjà réunies dans le domaine des énergies renouvelables (planification éolienne, potentiel hydraulique, géothermie basse profondeur... etc.). La volonté est de disposer à terme d'un cadastre géomatique des ressources renouvelables du Canton.

## 111.3 Energétique du bâtiment

### Loi sur l'énergie et bâtiments

L'événement le plus marquant de l'année concerne l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'énergie et de son règlement d'application. Une grande partie des nouveautés et modifications portent en effet sur des aspects liés au bâtiment. On peut souligner notamment l'obligation, pour les bâtiments neufs, de couvrir 20% des besoins d'électricité à l'aide de capteurs solaires, des exigences plus grandes pour les bâtiments chauffés au mazout, l'introduction du *Certificat énergétique cantonal des bâtiments* (CECB) ou la création d'une Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique, dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. L'introduction de ces nouvelles dispositions a nécessité un important travail de formation et d'information, que cela soit par des séances publiques, des courriers, des séminaires, des rencontres avec les porteurs de projet ou des réponses directes aux professionnels et aux citoyens, par téléphone et par mail.

### Information

S'agissant d'information, relevons encore que, dans le cadre de l'opération "100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique", la DIREN a animé un stand d'information dans huit manifestations (foires) différentes à travers le canton.

### Contrôle de la conformité énergétique des bâtiments

Le contrôle s'est poursuivi en 2014 au niveau de la mise à l'enquête ainsi que sur les chantiers. Un projet de renforcement des contrôles est en phase de préparation et devrait pouvoir être lancé en 2015.

### Octroi d'aides financières

Finalement, la DIREN a octroyé plus de 5,5 millions de francs d'aides financières pour diverses mesures d'amélioration liées au bâtiment (Minergie, capteurs solaires, remplacement des chauffages électriques, isolation supplémentaire, etc.). Une partie de ces mesures se déploie dans le cadre de l'opération "100 millions".

## **111.4 Approvisionnement énergétique**

---

### **Electricité**

---

Le "pont-RPC vaudois", lancé en juillet 2012 dans le cadre de l'opération "100 millions", s'est poursuivi en 2014. A la fin de l'année, près de 500 installations avaient bénéficié de ce programme, ce qui représente une production cumulée de quelque 19'300 MWh, soit la consommation d'environ 5000 ménages. Par ailleurs, dans le domaine de l'électricité, la DIREN finalise les zones de dessertes des diverses entreprises actives sur le territoire vaudois et les documents relatifs à ces attributions. Elle a également été fortement engagée dans le cadre du partenariat des cantons de Suisse occidentale, créé sous l'impulsion du canton de Vaud, afin de mener les études nécessaires et fédérer les divers acteurs institutionnels en vue d'acquiescer les actions de Swissgrid SA dont la société Alpiq SA a décidé de se séparer.

### **Gaz et chauffage à distance**

---

La DIREN suit de près l'évolution du domaine du gaz que ce soit au niveau des nouvelles technologies (biogaz, power-to-gaz, etc.) ou à celui de l'évolution des conditions cadres (libéralisation, etc.). Elle travaille en ce moment sur la révision du règlement vaudois sur la pose des conduites de gaz et suit de près de nombreux projets de chauffage à distance, dont certains très novateurs dans ce domaine.

### **Sécurité d'approvisionnement**

---

La DIREN a participé à l'exercice ERNS14 qui avait pour cadre la simulation d'un black-out de l'approvisionnement en électricité sur la plan suisse. Dans la foulée de cet exercice, elle a commencé à travailler sur la documentation et les mesures à prendre pour assurer la meilleure gestion possible d'une telle situation, cela dans le cadre de la démarche ORCA.

## **112.0 Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, DGE-DIREV**

---

### **112.1 Air, climat et risques technologiques, DGE-ARC**

---

#### **Lutte contre le bruit**

---

En collaboration avec la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud et l'Office de l'information sur le territoire, la DIREV a publié, sur le guichet cartographique cantonal, un nouveau cadastre du bruit routier, basé sur le trafic 2010.

Cet outil rend notamment possible l'identification des tronçons routiers devant être assainis, l'adoption, avant délivrance des permis de construire, des mesures adéquates en matière d'isolation acoustique dans les bâtiments et l'établissement des prévisions de l'exposition sonore dans le futur, en particulier en tenant compte des développements prévus par les projets d'agglomération. Il constitue également un instrument précieux dans l'information à la population sur l'importance des nuisances sonores dues au trafic routier qui affectent de manière directe près d'un tiers des Vaudoises et Vaudois.

#### **Rayonnement non ionisant**

---

Avec l'introduction sur le réseau suisse de la nouvelle norme de téléphonie mobile LTE (4ème génération), les opérateurs adaptent rapidement leur réseau.

Pour l'année 2014, ceci s'est traduit dans le Canton de Vaud par une augmentation de 40% des mises à l'enquête pour ces installations, et dans le même temps les demandes de procédure simplifiée ont été multipliées par cinq. Chacune de ces installations de téléphonie mobile a fait l'objet d'un examen de la part de la DIREV afin d'en vérifier la conformité aux exigences de l'ORNI.

Ainsi, malgré une augmentation du rayonnement haute fréquence généré par ces antennes, le contrôle effectué par la DIREV permet de garantir le respect des normes en matière de rayonnement non ionisant et ainsi de limiter l'exposition de la population vaudoise.

#### **Protection de l'air et du climat**

---

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie représente une opportunité unique de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Toutefois, il est parfois difficile de concilier protection de l'air et protection du climat, par exemple pour la combustion du bois. Les chauffages au bois produisent certes une énergie renouvelable et donc neutre en CO<sub>2</sub>, mais ils émettent des quantités significatives de poussières fines, problématiques en milieu urbain. Dans ce cadre, la DIREV a établi des directives cantonales pour l'implantation des chauffages au bois afin de coordonner dans ce domaine les intérêts de la politique énergétique, les objectifs de réduction de CO<sub>2</sub> et ceux de la protection de l'air.

## 112.2 Protection des eaux, DGE-PRE

---

### Epuración et traitement des micropolluants

---

La modification de la loi fédérale sur la protection des eaux a été adoptée par le Parlement en juin 2014 et son entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 2016 par le Conseil fédéral. L'ordonnance afférente sera mise en consultation début 2015 pour entrer en vigueur à la même date.

Les démarches de régionalisation des STEP préconisées par le Plan Cantonal Micropolluants (PCM) vaudois sont menées par les communes et les associations de communes avec l'appui de la DGE. Le rythme est inégal en fonction des régions, mais certains projets sont toutefois bien avancés. Ainsi la nouvelle station d'épuration (STEP) de Lausanne devrait être mise à l'enquête publique en 2015. La STEP régionale du SIGE, regroupant celles de Vevey, Montreux et Roche sur un même site, avance également bon train, avec un projet de transport des eaux usées par un tracé lacustre.

La mise à niveau du parc des installations vaudoises est estimée à 1.2 milliards de francs pour les 20 ans à venir. Afin de soutenir les communes et inciter à mettre en œuvre le concept cantonal de régionalisation, une aide financière cantonale est recherchée pour couvrir une partie des coûts nécessaires au traitement de l'azote (nitrification/dénitrification) ainsi qu'au raccordement de certaines STEP sur les installations régionales devant traiter les micropolluants.

Un financement fédéral pour le traitement de l'azote n'a finalement pas pu être obtenu malgré un intense travail politique au niveau parlementaire.

### Qualité des cours d'eau et des lacs

---

La qualité, tant biologique que chimique, des cours d'eau et des lacs du canton fait l'objet d'un suivi détaillé. Les résultats des relevés sur plus de 250 stations de mesures, réparties sur l'ensemble du territoire, font désormais l'objet d'une diffusion plus large et destinée au grand public. Ils sont présentés dans un document intitulé "De source sûre", disponible en ligne, qui présente pour chaque bassin versant un ensemble d'indicateurs ainsi que différents renseignements, comme un bilan de santé, les débits moyens ou des informations propres à chaque cours d'eau. D'ici le printemps 2015, tous les lacs et rivières suivis seront documentés selon cette nouvelle formule.

## 112.3 Assainissement, DGE-ASS

---

### Assainissement et contrôle des industries

---

La DGE assure le suivi et la haute surveillance environnementale de quelque 20'000 entreprises et activités artisanales vaudoises.

Parmi celles-ci, la branche d'activité de l'auto-démolition a marqué l'activité de la DGE en 2014. Dans le courant de l'été, la direction a procédé à une évacuation forcée d'une entreprise de la région yonnaise qui exerçait cette activité sans autorisation et constituait un danger environnemental. En décembre, un incendie majeur dans une entreprise de traitement des déchets, et notamment de carcasses de voiture, a mobilisé d'importants moyens d'intervention cantonaux. La DIREV a été fortement engagée pour réduire les atteintes environnementales, éviter une mise en danger des intervenants et informer la population sur les risques que cet incendie, en particulier par la pollution de l'air, pouvait induire.

Ces événements ont montré que l'activité de démolition, de valorisation et d'élimination des déchets provenant de la branche automobile n'est pas anodine du point de vue des risques environnementaux et qu'elle doit être cadrée et contrôlée. Cette activité est pourtant nécessaire à notre mode de consommation. Si le risque zéro n'existe pas, il doit toutefois être réduit au maximum en tenant compte de l'environnement urbain dans lequel s'effectue l'activité.

## 113.0 DIRNA, Direction des ressources et du patrimoine naturels, DGE-DIRNA

---

### 113.1 Géologie, sols et déchets, DGE-GEODE

---

#### Gestion des déchets

---

La mise en œuvre de la taxation proportionnelle à la quantité de déchets urbains de ménages est en voie d'achèvement, avec 6 communes sur 318 non encore pourvues d'une réglementation conforme au droit fédéral. Un guide à l'intention des Municipalités a été rédigé, afin de faciliter une mise en œuvre incontestable sur le plan juridique. La réduction de la production de déchets urbains incinérables d'environ 15% résultant n'a pas fortement affecté le fonctionnement de l'usine TRIDEL à Lausanne, la région de la Côte ayant été rattachée au bassin d'approvisionnement fin 2013.

Le nouveau Plan de gestion des déchets 2014 a été mis en consultation, et son adoption par le Conseil d'Etat prévue en avril 2015.

#### Décharges contrôlées

---

Plusieurs projets de décharges contrôlées pour matériaux inertes et matériaux d'excavation ont terminé favorablement leur procédure administrative, notamment à Forel-Lavaux, et Lausanne, avec deux sites destinés aux travaux du projet Métamorphose. Un grand site est également autorisé à Crissier, ainsi qu'une extension de site à Bofflens. Deux nouveaux

sites de décharge contrôlée pour matériaux d'excavation ont terminé favorablement leur procédure administrative à Bioley-Orjulaz et Bettens. Avec la mise en œuvre du site de DCMI à Eysins, le canton est enfin doté des infrastructures nécessaires à son autonomie en matière de matériaux d'excavation et de déchets inertes, après une pénurie de 7 ans. Un projet de décharge contrôlée bioactive, coordonné au niveau inter cantonal, est en œuvre, la procédure de choix de site ayant été achevée.

## **Amiante**

---

La politique de prévention des dégâts dus à l'amiante est en œuvre avec notamment la réforme de la directive afférente aux déchets minéraux de chantiers et la publication d'une affiche à but préventif distribuée dans les 300 déchèteries communales. Deux interpellations parlementaires afférentes à cette problématique ont reçu une réponse acceptée par le Grand Conseil. La poursuite de la mise en conformité des sites de recyclage des déchets de chantiers est en voie d'achèvement, avec un cas litigieux sur plus de 40 sites d'exploitation.

## **Sites contaminés**

---

Le projet d'assainissement de la décharge des Saviez à Noville, pour sa deuxième phase (traitement des jus) a été complètement rétrocedée à un comité regroupant les communes détentrices (Vevey, Montreux, La Tour de Peilz, Veytaux, Villeneuve, Rennaz, Roche, Corsier et Corseaux). DGE-GEODE et la DIREV en assurent le suivi scientifique et la conformité au droit fédéral, afin de bénéficier d'un financement de la Confédération.

Le projet d'assainissement de la décharge de Molard Pareillet à Trélex entre dans une phase de mise au concours du projet d'assainissement, suite au choix de la méthode par confinement de la masse déchets par une paroi latérale permettant d'éviter l'influence sur les sources de l'Arpey.

La Confédération prendra désormais en compte pour sa participation financière à l'assainissement les décharges fermées jusqu'en 2001 (anciennement 1996), suite à l'initiative parlementaire fédérale de M. Luc Recordon, soutenue par la DGE.

## **Protection des sols**

---

Les nombreux constats de mauvaises reconstitutions de sols agricoles et forestiers après travaux ont amené la GEODE à réformer sa directive ad-hoc, qui a été publiée fin 2014. Cette directive cadre mieux des conditions de travail propices à une meilleure préservation de la fertilité. Une nouvelle directive sur les projets de protection des sols a également été éditée. Une dizaine de projets de reconstitution de sols agricoles ont été suivis.

## **Carrières et gravières**

---

Le projet de nouveau Plan directeur des carrières 2014 a passé le cap de l'examen par une commission parlementaire ad-hoc, sans modification particulièrement importante. Une mention portant sur l'aspect qualitatif des transports sera ajoutée. L'adoption par le Grand Conseil est prévue pour le premier trimestre 2015.

Le processus d'examen des extensions des carrières en IFP pour les cimenteries suisses est en cours, avec notamment l'élaboration d'une grille multi-critères décrivant les 4 sites de carrières de cimenteries situés en IFP, documentée par deux groupes de travail distincts. Le premier est affecté à l'examen géologique de sites et la détection d'éventuels sites futurs hors IFP, le second s'occupant des aspects liés à la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire. La publication d'une aide à la planification cantonale est prévue pour 2016.

Le projet de gravière de Mont de Mellet à Bettens est arrivé à son terme avec la délivrance du permis d'exploiter, ainsi que le projet de gravière des Ursins à Montherod, après six ans de procédure judiciaire. Une extension de la gravière des Gavardes à Savigny est également autorisée, ainsi que pour la gravière de Sous Bosset à Granges près Marnand.

Le projet de transfert de la route au rail dans la région du Pied du Jura est prêt pour une mise en œuvre à Apples au printemps 2015.

## **Dangers naturels**

---

Le rapport d'organisation de la nouvelle entité rattachée à la division en 2013 a été adopté par la Commission cantonale des dangers naturels. Un nouveau décret de financement cantonal de 2,8 millions des cartes d'exposition aux dangers naturels et de la création d'une base de données a été adopté par le Grand Conseil en juillet 2014. Un guide de transposition des dangers naturels dans l'aménagement du territoire a été édité conjointement avec le SDT, ainsi qu'une directive cantonale adoptée par le Conseil d'Etat en juin 2014.

## **Géologie**

---

Cette nouvelle entité a été rattachée à la division GEODE en 2013, renforçant ainsi le pôle "Géologie" de l'Etat de Vaud. Responsable de la mise en œuvre d'une politique cantonale du sous-sol, elle a débuté l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'exploitation du sous-sol en réponse à une motion parlementaire du député Mahaïm. Ce développement sera suivi par le Service de justice et législation, et devrait s'achever début 2016 par la présentation d'un projet au Grand Conseil.

Plusieurs projets de forages d'exploration géothermique (Lavey, La Côte, Avenches) et de forages d'exploration de recherche d'hydrocarbures (Noville, Montanaire) ont été suivis, et une méthode d'expertise externe développée. Il est notamment fait appel au concours de l'OFEN et du service sismologique suisse de l'EPFZ, ainsi qu'à des experts en recherche d'hydrocarbures.

Le cadastre géothermique cantonal est en voie d'achèvement.

## 113.2 Ressources en eau et économie hydraulique, DGE-EAU

---

### Eaux souterraines

---

La division EAU a poursuivi ses activités habituelles de protection des eaux notamment des zones et secteurs de protection des eaux souterraines. Afin de mieux connaître les ressources d'eaux souterraines, un projet d'observatoire cantonal a été initié en collaboration avec les principaux distributeurs d'eau du canton.

### Entretien des cours d'eau

---

La division a initié, en 2014, en plus des travaux standards assurés par les équipes des 4 secteurs d'entretien, deux projets d'entretien différencié au droit des secteurs du Grand-Canal dans la plaine du Rhône ainsi que sur certains tronçons de la Broye et du Grenet à Forel.

### Utilisation du domaine public

---

La division a mis à l'enquête, selon la Loi vaudoise sur le domaine public des eaux, environ 70 objets. Elle a également remis à jour environ 200 autorisations anciennes et diverses relatives à l'utilisation du domaine public des lacs et cours d'eau.

### Migration piscicole

---

Des ouvrages favorisant la migration piscicole ont été construits sur les cours d'eau suivants en 2014 :

- Le Buron à Essertines-sur-Yverdon
- La Gérine à Château-d'Oex
- Le Boiron de Morges à Saint-Prex/Tolochenaz
- L'Asse à Nyon

### Renaturation

---

Les efforts de recherche de partenariat en matière de renaturation se poursuivent avec notamment le but de minimiser les emprises sur les terres agricoles. En 2014, la division a renaturé 6 secteurs d cours d'eau:

- Le Bey à Noville
- Le Nant de Commugny à Commugny
- L'Ordillan à Cuarny
- Le Grenet à Forel
- Le Pégran à Cudrefin
- La Morvaz à Cuarnens/Moiry

### Autorisations-permis de construire

---

La division est particulièrement sollicitée par les processus d'autorisation. En vue de maintenir une protection et une qualité des lacs et cours d'eau elle a traité largement plus de 1000 demandes de préavis et autorisations relatifs aux demandes de permis de construire ou appartenant à des dossiers de planification.

## 113.3 Biodiversité et paysage, DGE-BIODIV

---

### Conservation et mise en réseau des milieux et des espèces

---

La Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) a poursuivi ses activités de gestion, de revitalisation et de mise en réseau des milieux et des espèces. Parmi les actions conduites, citons par exemple l'adaptation de trois plans d'action destinés à la conservation de plantes en recul important et la mise en oeuvre plan de repeuplement des cours d'eau. DGE-BIODIV a renforcé sa collaboration avec le SAGR, en élaborant plus de 300 conventions avec des agriculteurs en faveur d'une gestion conservatoire de prairies ou pâturages. La division a également contribué aux planifications stratégiques en matière de renaturation, d'assainissement des éclusées et de migration piscicole, à la conservation du patrimoine naturel et bâti (Bois de Chêne, soutien à la création d'une fondation), au soutien aux parcs naturels (Jura vaudois et Gruyère-Pays d'Enhaut) et à la mise en place d'ouvrages pour faciliter le transit de la petite et moyenne faune (castor).

### Lutte contre les plantes invasives

---

Des actions de lutte contre les plantes invasives ont été conduites en partenariat avec la Fondation Action en Faveur de l'Environnement (FAFE) et des cours conduits avec DGMR et la Ville de Lausanne pour les équipes de terrain.

### Collaboration avec les milieux de la pêche

---

## **Mesures en faveur de la biodiversité et du paysage**

---

Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'amélioration de la qualité des biotopes et la restauration de la fonctionnalité d'échanges biologiques. Les exemples les plus marquants :

- Restauration de marais, zones alluviales et biotopes humides, le long de la Versoix, la restauration des zones alluviales le long de la Venoge (Roujarde) et sur la Rive sud.
- Mise sous convention de gestion agricole de plus de 2000 ha de biotopes d'importance nationale, notamment au col des Mosses et à la Vallée de Joux.
- Renforcement de la réserve forestière intégrale du Bois de Chêne par la création d'une réserve naturelle forestière.
- Création de plusieurs réserves forestières naturelles dans les différentes régions du canton
- Création de plusieurs passes à poissons sur différents cours clés du canton dont la Venoge.
- Soutien aux projets de réseaux agro-écologiques dans le canton.
- Signature du contrat de corridor biologique du projet d'agglomération franco-valdo-genevois en février 2014.
- Acquisition par l'Etat de surfaces clés aux Grangettes qui faciliteront la mise en place de projets cantonaux phares, comme la création d'un delta à l'embouchure du Rhône.
- Signature le 13 mai 2014 par l'Etat de Vaud et Pro Natura, en tant que bénéficiaires, la Commune de Bex, en tant que propriétaire, de l'acte de constitution de servitudes personnelles valables jusqu'au 1er janvier 2069 pour la réserve naturelle du Vallon de Nant. Cette servitude attendrait depuis 1969.
- Protection d'importantes colonies d'hirondelles de rivage, en partenariat avec des exploitants de carrières et gravières.

## **113.4 Inspection cantonale des forêts, DGE-FORET**

---

### **Organisation**

---

L'organisation interne de l'inspection cantonale des forêts (DGE-FORET) a été modifiée avec l'introduction d'une nouvelle section "*biodiversité en forêt*" dont la conduite a été confiée au Dr R. Bütler.

### **Valorisation du bois**

---

Une légère reprise des prix du bois en 2014 a permis d'augmenter les exploitations dans les forêts vaudoises et par là, d'améliorer la gestion multifonctionnelle des forêts. La part du bois énergie continue de progresser au détriment du bois de service feuillu, dont le marché est très affaibli en Europe. Bien que le bois énergie soit une ressource renouvelable et neutre du point de vue carbone, - et par là à encourager - sa combustion est source de production de particules fines, lorsque les chauffages ne sont pas correctement équipés et utilisés. De ce fait, la DGE, avec coordination étroite de ses entités énergie, protection de l'air et forêt, soutient un programme de vulgarisation du bois énergie conduit par l'antenne romande d'Energie Bois Suisse, lequel intègre dûment les exigences de la protection de l'air.

### **Gestion des forêts, maladies**

---

2014 a été marquée par la prolifération de la Chalarose du frêne, ou maladie du flétrissement du frêne. Comme aucune mesure n'est possible pour freiner ou lutter contre ce champignon, aucun programme n'est développé à ce jour. Si l'été prochain la mortalité des frênes devait être importante le long des infrastructures et des habitations, des programmes d'exploitation des arbres devenus dangereux devraient alors être envisagés.

L'augmentation des échanges commerciaux et le réchauffement facilitent l'apparition de maladies et de ravageurs nouveaux en forêt. A cet effet, un foyer de capricorne asiatique - insecte très dangereux qui fait partie des espèces à éradiquer selon le service phyto-sanitaire fédéral - a été découvert à Marly / Fribourg en 2014. Cette nouvelle menace phyto-sanitaire pour les arbres est aux portes du canton. De ce fait, la surveillance des forêts demeure une tâche importante.

### **Sécurisation des biens et forêts protectrices**

---

Adoption d'un nouveau crédit de financement pour les ouvrages de protection selon la LFO, le 1er juillet 2014, pour poursuivre la réalisation ou la rénovation des ouvrages et installations de sécurisation des biens et des personnes

Poursuite de la gestion des forêts protectrices en intégrant les principes de gestion intégrée des risques et d'optimisation des moyens financiers alloués aux travaux sylvicoles (concerne 20 % des exploitations de bois des forêts vaudoises)

### **Assujétissement à la TVA**

---

Depuis 2013 déjà, mais surtout en 2014, l'Administration fédérale des contributions (AFC) procède à des contrôles TVA des groupements forestiers en exigeant le paiement de la TVA sur les tâches publiques confiées par la DGE aux employeurs des gardes forestiers communaux et intercommunaux. De plus, l'AFC annonce qu'elle va prélever désormais la TVA sur certaines subventions liées à la gestion des forêts, par exemple lorsqu'elles transitent par des groupements (cas des travaux dans des forêts privées morcelées regroupés par une convention de gestion). L'élargissement de l'assujétissement



de la TVA dans le secteur forestier a été contesté d'une part par Mme Isabelle Moret dans le cadre d'une intervention parlementaire et d'autre part par la Cheffe du DTE auprès de la direction de l'OFEV. L'OFEV partage les préoccupations du canton. A ce jour, les pourparlers entre l'OFEV et l'AFC se poursuivent à l'interne de l'administration fédérale.

## **Préservation de l'aire forestière**

---

La conservation des forêts a été caractérisée en 2014 par la poursuite des tâches permanentes de préservation de l'aire forestière, liées à la surveillance et aux centaines d'autorisations et préavis délivrés. Les délais plus courts de traitement des dossiers imposés par le SDT, ainsi que la complexité croissante des dossiers, ont obligé à une meilleure organisation du travail. Les grands projets cantonaux d'équipement, d'infrastructure, d'énergie (parcs éoliens notamment) et d'extraction des ressources naturelles (Mauremont, Arvel) ont presque tous une composante forêt qu'il y a lieu de traiter de manière coordonnée avec les autres services et autorités directrices.



## Politique énergétique (DGE-DIREN)

### Nouvelle loi sur l'énergie

La nouvelle loi vaudoise sur l'énergie, en adéquation avec une politique de l'énergie moderne, est entrée en vigueur le 1er juillet 2014. Les nouvelles dispositions permettent de renforcer l'efficacité énergétique (certificat énergétique des bâtiments, mesures d'économie pour les chauffages au gaz, au mazout ou au charbon). En outre, cette nouvelle loi développe les actions actuelles pour le développement des énergies renouvelables (nouvelles normes pour le bâtiment et nouvel outil de coordination). Enfin, les modifications apportées introduisent la notion de planification énergétique territoriale afin d'anticiper au mieux la question énergétique dans le milieu bâti. Les règles techniques et les dispositions de mises en œuvre de la nouvelle loi font l'objet d'un règlement d'application qui entre en vigueur pour partie en août 2014 et pour partie en février 2015. A travers ces modifications, le Conseil d'Etat met en place les outils nécessaires pour répondre aux enjeux énergétiques actuels. Ces nouvelles dispositions permettent au Canton d'anticiper la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

### Formalisation des zones de dessertes et des concessions

La réalisation est en cours et sera achevée en 2015. Le Canton a dans ce contexte instauré un dialogue particulièrement constructif avec les entreprises électriques. Ces échanges permettront également de coordonner les actions des entreprises électriques et des autorités cantonales en cas de crise d'approvisionnement en mettant en place les structures de collaborations adéquates

## Energies renouvelables (DGE-DIREN)

### Actions en faveur du développement des énergies renouvelables

Parmi les mesures les plus significatives, mentionnons la mise en place de plusieurs actions dans le cadre de l'opération 100 mios, comme par exemple le pont RPC vaudois et le programme "B2 développement du bois énergie" visant à développer la filière bois et l'utilisation appropriée de cette ressource. Dans le domaine de l'éolien, un projet a été lancé pour mettre en place une plateforme d'échange ayant pour objectif d'initier des démarches participatives dans la construction et la conduite des projets.

### Efficiences énergétique des bâtiments

Le programme "Bâtiments" déployé au niveau national permet aux propriétaires de bénéficier d'aides financières pour l'assainissement énergétique de leur bien immobilier. Dans le cadre de son programme 100 millions, le canton a mis en place des aides complémentaires (bonus pour l'isolation et le remplacement des chauffages électriques). De plus, des séances d'information destinées au public et aux professionnels sont régulièrement organisées.

### Recherches sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Un soutien financier a été accordé à une dizaine de projets au sein des hautes écoles vaudoises, en partenariat avec des startups et sociétés vaudoises.

### Communication et sensibilisation

Une forte présence du canton a été matérialisée dans diverses foires et manifestations grâce à un stand spécialement dédié, afin de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie dans le bâtiment. Le stand d'information permet de communiquer et de conseiller de manière ciblée sur les possibilités d'amélioration énergétique directement auprès de la population.

## Réorganisation des piquets d'intervention (DGE-DIREV)

2014 marquera un tournant pour les piquets d'intervention de la DGE. La DIREV assurait jusqu'alors deux piquets qui peuvent être alarmés 24h/24h pour appuyer les pompiers du canton : le piquet de défense contre les hydrocarbures, qui intervient lorsque des produits pouvant polluer les eaux sont impliqués et le piquet chimique, qui lui, se mobilise lorsque des substances chimiques ou toutes autres substances dangereuses sont impliquées dans un sinistre.

Dès le 1er janvier 2015, ces deux piquets seront réunis dans un seul piquet renforcé à six personnes qui couvrira tous les types d'intervention, d'où le nom de piquet ABC. Ce piquet, qui doit gagner en polyvalence et en efficacité, appuiera les pompiers chaque fois que des substances chimiques, biologiques, polluantes, voire radioactives seront présentes ou suspectées de l'être dans un événement.

## Protection de l'air et politique climatique (DGE-DIREV)

### Révision du plan OPair et mesures d'alerte et de réduction des nuisances.

Le plan OPair de l'agglomération Lausanne-Morges est en révision avancée. Les plans d'alerte en cas de smog hivernal ou de pic d'ozone estival ont été mis en place pendant la première moitié de la législature. Le suivi informatisé des chauffages vaudois, soit près de 90'000 sources polluantes, a été réalisé, garantissant une efficacité accrue de leur surveillance. Le

cadastre du bruit routier sur l'ensemble du territoire du canton a été publié. Tous ces éléments font partie des outils indispensables pour accompagner le développement urbanistique en réduisant les nuisances environnementales.

### **Climat et réduction des émissions de gaz à effet de serre**

La politique volontariste conduite par le Conseil d'Etat en matière d'énergie, soutenu par le programme des CHF 100 millions, permet notamment une réduction de la consommation d'énergie et substitue la consommation d'énergie fossile par des sources renouvelables. Cette stratégie représente une opportunité unique de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Toutefois, il est parfois difficile de concilier protection de l'air et protection du climat, par exemple, pour la combustion du bois qui est certes une énergie renouvelable et donc neutre en CO<sub>2</sub>, mais qui produit d'importantes quantités de poussières fines, problématiques en milieu urbain. A cette fin, le DTE veille à coordonner les intérêts de la politique énergétique, de réduction du CO<sub>2</sub> et de la protection de l'air. La mise en oeuvre de directives cantonales pour l'implantation des chauffages au bois s'inscrit dans cet objectif.

## **Qualité des eaux (DGE-DIREV)**

### **Lutte contre les micropolluants**

La mise à niveau du parc des stations d'épuration, via une centralisation des réseaux d'épuration qui achemineront les eaux usées vers des installations de plus grandes capacités, équipées d'unités de traitement des micropolluants, est engagée. Un EMPD a été rédigé en cette première moitié de législature et sera présenté dans la seconde pour accompagner financièrement les communes. Les coûts du traitement des micropolluants sont estimés à 175 millions de francs pour le canton (dont une grande partie sera prise en charge par la Confédération), ceux du traitement de l'azote, pré requis indispensable, à 310 millions et ceux des raccordements (régionalisation) à 215 millions. Les travaux devraient s'échelonner sur une vingtaine d'années. Ces équipements contribueront aussi à améliorer la qualité des eaux potables prélevées dans les lacs.

### **Suivi analytique des micropolluants**

Le pôle de compétence SCAV-DGE pour l'analyse des micropolluants réunit les savoir-faire des deux services dans des locaux communs en cours d'installation en y intégrant de nouveaux équipements. Il sera inauguré en 2015 et permettra de généraliser le suivi des eaux du canton, de la source d'eau potable au rejet des eaux usées et d'apprécier les incidences et performances de la mise en place du traitement des micropolluants dans certaines installations d'épuration ou de distribution d'eau.

## **Réduction des risques technologiques (DGE-DIREV)**

### **Risques technologiques et planification territoriale**

Les objectifs de densification inscrits dans le Plan directeur cantonal peuvent entrer en conflit avec les exigences en matière de protection contre les accidents majeurs. En effet, le développement des secteurs à proximité des voies ferroviaires et des gazoducs augmente considérablement le risque, en particulier dans le périmètre du PALM. Afin de concilier les développements nécessaires à la vitalité du Canton, tout en maintenant le risque dans un domaine acceptable, cette problématique est prise en considération très en amont dans les différentes planifications et des études de risques en aménagement du territoire sont réalisées dans les secteurs critiques. En ce sens, la présence de la DGE et du SDT dans un même département permettra d'accroître la coordination dans ces deux domaines.

## **Cartes des dangers naturels (DGE-DIRNA)**

### **Remise des cartes de danger aux communes**

La totalité des cartes et rapports techniques a débuté en décembre 2014 et sera livrée aux communes d'ici à avril 2015 (12'000 cartes et produits associés réalisés sur plus de 80 mandats différents pour 269 communes), permettant ainsi aux communes de débiter la transcription dans les plans généraux d'affectation.

Des directives cantonales pour la transcription des cartes de dangers dans les plans d'aménagement du territoire ont été adoptées par le Conseil d'Etat le 18 juin 2014. Ces directives seront complétées par un guide pratique.

Une commission de coordination inter-services a été mise en oeuvre afin de délivrer des préavis d'examen des plans coordonnés et synthétiques au SDT.

### **Adoption d'un nouveau crédit de financement le 1er juillet 2014**

destiné à poursuivre dans les 4-5 ans à venir l'appui aux communes dans le développement d'instruments pour une gestion intégrée des risques, notamment selon les axes suivants:

- établissement de cartes d'exposition aux dangers permettant la définition de mesures de protection appropriées selon la nature et l'emplacement spécifique des biens menacés;
- réalisation de schémas d'intervention en cas d'événement
- création d'une base de données informatique afin de mettre à disposition des communes, de leurs mandataires et des services de l'Etat les cartes et les informations utiles à l'aménagement du territoire.

## **Politique du sous-sol (DGE-DIRNA)**

### **Révision de la législation sur le sous-sol.**

Le sous-sol profond contient de nombreuses ressources (géothermie, eaux, hydrocarbure, espace). L'avancement des projets actuels de géothermie profonde et de recherche d'hydrocarbures ont mis en évidence le besoin d'avoir une

législation adaptée à la situation d'aujourd'hui. Le Conseil d'Etat avait fait un premier pas dans le sens d'une politique du sous-sol, avec l'introduction de la loi sur le cadastre géologique en 2007, puis un deuxième (en début de législature), en demandant un état des lieux des bases légales actuelles. Il a également promulgué un moratoire sur l'exploitation des gaz de schiste. Parallèlement à cette démarche, la récente Motion du député Mahaim en faveur de la géothermie profonde, est venue renforcer le besoin d'adaptation du cadre légal. Le département prépare donc un projet de loi sur le sous-sol profond et l'utilisation de ses différentes ressources, qu'il présentera au Conseil d'Etat au printemps 2016.

## Exploitation des matériaux minéraux (DGE-DIRNA)

### Nouveau Plan directeur des carrières PDC

Le PDC 2014 renforce la protection de l'environnement autour de l'exploitation des gisements de matériaux de construction du canton par une meilleure prise en compte des contraintes environnementales dans le cadre du développement des projets, grâce notamment à des démarches participatives. Le transport des matériaux par le train dans la région du Pied-du-Jura sera développé à partir d'un projet pilote qui sera mis en service au printemps 2015 reliant Apples à Gland. La récupération des déchets minéraux de chantiers sous forme de granulats de substitution au gravier a été fortement développée pour atteindre 20% de la consommation cantonale de matériaux

### Carrière d'Arvel

L'examen approfondi de la sécurisation de la carrière du Châble du Midi aux Carrières d'Arvel, sous le contrôle de la chaire de géologie de l'EPFZ, a été réalisé et a débouché sur un projet permettant d'épargner 5000 m<sup>2</sup> de surface forestière. Le projet de poursuite de l'exploitation est également prêt à être mis à l'enquête dans le premier trimestre 2015. La démarche participative entourant ce projet, comme de nombreux autres, a permis de valider cette méthode. Une interpellation parlementaire a reçu une réponse satisfaisante à ce sujet.

## Assainissement des anciennes décharges et des sites contaminés (DGE-DIRNA)

### Un programme de longue haleine

Il joue un rôle capital pour la préservation à long terme de nos ressources en eau. A ce jour plus de 20 millions de francs ont été engagés dans cette action. Le financement de ces crédits cadres est assuré par une loi cantonale sur l'assainissement des sites pollués (LASP) qui permet de prélever une taxe sur la mise en décharge contrôlée des déchets produits actuellement.

<http://www.vd.ch/themes/environnement/sites-pollues/cadastre/>

## Cours d'eau (DGE-DIRNA)

### Protection contre les crues

Un effort particulier a été consenti pour faire progresser les dossiers de protection contre les crues relatifs aux divers décrets de mai 2011 notamment celui de la Tinière dans le Chablais qui s'est achevé. Les projets de la Baye de Clarens à Montreux et de la Brinaz à Montagny/Grandson ont été mis à l'enquête publique. Le projet de dérivation des eaux de l'Arbogne dans la Broye a été bouclé en 2014 également protégeant ainsi de manière efficace le village de Corcelles-près-Payerne.

### Renaturation des cours d'eau.

Une centaine de chantiers sont en cours ou en projet dans le canton. En 2014, la DGE a achevé la planification et la fixation de l'ensemble des priorités de renaturation dans notre canton.

<http://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/rivieres/renaturation/>

### Correction du Rhône.

Après la phase de planification, la phase des travaux a débuté au cours de cette législature. Un mandat d'étude de 2.8 millions de francs pour la mesure prioritaire R3 a été attribué à un consortium d'entreprises en 2014.

Grâce à une étroite collaboration avec la commune d'Ollon, la faisabilité de l'élargissement de la 3ème correction du Rhône dans le secteur de leur puits est avérée au vu de la possibilité de remplacement de la ressource existante. La direction de la 3ème correction du Rhône a par ailleurs validé le principe d'élargissement dans le secteur d'Aigle fortement conditionné par l'existence de sites pollués mais non contaminés.

### Suivi du glissement de la Frasse

Les récentes analyses du suivi du glissement de la Frasse, deuxième plus grande instabilité de terrain en Suisse, situé sur le territoire de la commune d'Ormonts-Dessous, concluent à ce que les vastes travaux d'assainissement réalisés entre 2007 et 2009 par l'entreprise de correction fluviale ont permis de freiner considérablement le glissement.

### Accès du public aux rives lacustres

Le traitement de différentes interventions du Grand-Conseil a permis d'aboutir au principe de l'obligation d'une inscription de servitude de passage public en cas de modification des autorisations existantes d'ouvrages nautiques divers, favorisant de cette manière un accès public à plus ou moins moyen terme aux rives des principaux lacs du canton. En 2014 les tribunaux ont confirmé, à travers l'affaire dite du « portail de Tannay » le principe de non-entrave de l'accès au domaine public des eaux. Ce principe entérine les pratiques de la division en la matière.

## Maintien et protection de la biodiversité (DGE-DIRNA)

### Conservation de milieux et d'espèces protégés et menacés

DGE-BIODIV a conduit des travaux conséquents de restauration de biotopes d'importance nationale sur le corridor biologique de Vesancy-Versoix, ainsi que dans des prairies et pâturages secs du Jura et des Préalpes, avec le soutien de la Confédération et de fondations privées.

### Sites marécageux

Avancée décisive dans le classement du site marécageux des Mosses-La Lécherette, par le retrait de 70 oppositions sur 95, grâce à d'intenses négociations avec les acteurs locaux.

### Grands carnivores

Deux lynx provenant du Jura vaudois ont pu être transférés dans les Alpes italiennes. Le canton s'est également positionné sur la révision des plans lynx et loup de la Confédération, en demandant des processus décisionnels et de régulation facilités pour des individus "déviant" (causant des dommages importants aux animaux de rente et présentant un danger pour l'homme).

### Parcs naturels

DGE-BIODIV s'est fortement impliquée dans le dossier de candidature d'un nouveau parc périurbain des Bois du Jorat, dossier porté par 13 communes et qui sera déposé à la Confédération début 2015. Si le parc voit le jour, 400 ha seront laissés à leur évolution naturelle.

### Protection du paysage

Collaboration aux 9 projets de l'OFAG, sous la responsabilité du SAGR en faveur des contributions à la qualité du paysage (payements directs). Positionnement sur la révision de l'ordonnance fédérale sur l'inventaire des paysages et sites d'importance nationale, en plaidant pour des politiques fédérales cohérentes en matière de biodiversité et de stratégie énergétique.

## Economie du bois (DGE-DIRNA)

### Mesures particulières

La DGE poursuit depuis 2012 une politique de gestion durable des ressources forestières, dans le sens d'une gestion multifonctionnelle des forêts, avec comme réalisations à relever:

- Elaboration du règlement d'application de la loi forestière du 12 mai 2012, avec entrée en vigueur de la loi et de son règlement au 1er janvier 2014;
- Augmentation de l'exploitation du bois-énergie avec l'aide des mesures d'appui forêt-bois du projet des 100 mio - énergies renouvelables. (réalisations de hangars de stockage, mis en service en 2014).
- Poursuite de l'amélioration des structures d'exploitation des forêts vaudoises à l'aide des groupements forestiers dont les structures évolutives sont prévues pour rationaliser la gestion financière et sylvicole des forêts.
- En matière de filière-bois, soutien du Département au projet de marketing "bois" de la région Ouest (des associations Arcam, Regionnyon et ADAEV) qui a démarré en 2013 avec l'appui de La Forestière, de Lignum-Vaud, de la CBOV, du DECS et du DTE. Il s'agit d'une opération pilote prometteuse, qui vise le public des charpentiers, des constructeurs et des maîtres d'ouvrage (= contribution à l'objectif 4.5. du PL également).

Département du territoire et de l'environnement (DTE)  
Direction générale de l'environnement  
Sources d'informations complémentaires

Raccourcis vers les pages internet de la DGE :

[www.vd.ch/dge](http://www.vd.ch/dge)

## **114.0 Administration**

---

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

## **Descriptif**

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Support juridique
- Gestion de l'assurance qualité
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux
- Autres cantons
- Médias

## **114.1 Laboratoires**

---

- Activités d'analyses
- Prestations techniques
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

## **Descriptif**

---

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat
- Analyses vétérinaires

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Offices fédéraux
- Services de l'Etat de Vaud
- Services d'autres cantons
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux

## 114.2 Inspection

---

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

## Descriptif

---

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôles vétérinaires officiels
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau potable
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages ouvertes au public
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Gestion du système d'information géographique des réseaux de distribution d'eau potable
- Préavis sur les constructions (CAMAC)
- Contrôle des pharmacies vétérinaires

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages
- Offices fédéraux
- Vétérinaires



## **114.3 Poids et mesures**

---

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

## **Descriptif**

---

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Consommateurs
- Commerces et entreprises
- Institut fédéral de métrologie

#### 114.4 Lutte contre les épizooties

### 114.4 Lutte contre les épizooties

---

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

#### Descriptif

---

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Mesures de lutte
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Surveillance de l'apiculture
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Surveillance du commerce de bétail

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail
- Apiculteurs
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux
- Offices fédéraux

## 114.5 Protection des animaux

### 114.5 Protection des animaux

---

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

#### Descriptif

---

- Contrôles des conditions de détention
- Enquêtes
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Offices fédéraux

## **114.6 Police des chiens**

---

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

### **Descriptif**

---

- Contrôles, évaluations comportementales et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

## **114.7 Médecine vétérinaire**

---

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

### **Descriptif**

---

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires
- Surveillance des cliniques vétérinaires

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

## Direction du service

Après une longue carrière au sein de l'administration vaudoise, le Chef du Service de la consommation et des affaires vétérinaires et Chimiste cantonal, Bernard Klein a pris sa retraite fin mai. Dans le cadre de son remplacement, le Conseil d'Etat a désigné le Vétérinaire cantonal, Giovanni Peduto, pour lui succéder à la tête du service dès le mois de juin. Christian Richard a, quant à lui, été nommé Chimiste cantonal. Il est également entré en fonction le 1er juin.

## Renforcement des prélèvements de routine de denrées alimentaires

Le laboratoire de microbiologie a exécuté l'analyse bactériologique de 4'659 échantillons de denrées alimentaires pendant l'année 2014. Le nombre d'analyses dans ce domaine est en hausse (+26%) par rapport à 2013 (3'697). Le taux de non-conformité s'élève à 1'343 échantillons (28.8%), soit un bilan stable par rapport à 2013 (29.7%). Cette évolution s'explique par l'introduction d'un jour d'analyse supplémentaire par semaine et répond à la recommandation de la Cour des comptes qui estimait lors de son audit de 2013, que les prélèvements dans le domaine des denrées alimentaires préparées et les analyses microbiologiques qui s'ensuivent, devaient être renforcés.

## Recrudescence des cas d'importations illégales de chiots

Le phénomène d'importation illégale de chiots est en forte augmentation depuis quelques années. En 2014, la section santé animale a dû traiter 81 cas d'importations illégales de chiens (contre 38 en 2013). Le traitement de ces cas mobilise des ressources importantes, sachant que les enquêtes qui doivent être menées sont parfois complexes. Cependant, l'enjeu est de taille, dès lors que ces importations représentent un risque potentiel d'introduction de la rage en Suisse et que l'élevage ou le transport des chiots concernés ne respectent pas toujours les exigences en matière de bien-être des animaux.

## Activités législatives

### Loi d'application de l'ordonnance fédérale sur l'aide au Service sanitaire apicole

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale sur l'aide au Service sanitaire apicole (LOSSA), la Confédération et les cantons peuvent allouer une aide financière audit service. En vertu de la loi vaudoise sur les subventions, toute subvention cantonale doit reposer sur une base légale. En février 2014, le Grand Conseil a voté la loi d'application de l'ordonnance fédérale sur l'aide au Service sanitaire apicole (LOSSA) qui s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de la loi sur les subventions. La LOSSA, entrée en vigueur le 1er mai 2014, a pour but d'établir la base légale nécessaire à l'octroi par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires de la subvention cantonale au Service sanitaire apicole.

[Loi d'application de l'ordonnance fédérale du 23.05.2012 sur l'aide au Service sanitaire apicole \(LVOSSA\).](#)

### Règlement d'application de la loi sur la police des chiens

En suite de la modification de la loi sur la police des chiens votée par le Grand Conseil fin 2013, le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application en avril 2014. Ce dernier a été entièrement refondu pour tenir compte de l'expérience acquise et de l'évolution survenue en la matière. La liste des chiens potentiellement dangereux soumis à autorisation n'a pas été élargie.

Le nouveau règlement ne modifie en rien les conditions d'octroi de l'autorisation de détenir un chien potentiellement dangereux. Comme par le passé, le détenteur doit justifier d'une expérience cynologique suffisante attestée par la réussite du test de conductibilité, d'obéissance et de maîtrise ainsi que par le suivi de 72 heures de cours d'éducation canine. Cependant, le règlement introduit la possibilité de réduire ce nombre d'heures, voire d'en exempter complètement le détenteur si les conclusions du test y sont favorables.

[Règlement d'application de la loi du 31.10.2006 sur la police des chiens \(RLPoIC\).](#)

## Activités du service par domaine

La présente rubrique couvre l'activité déployée par le service durant l'année 2014. Les documents ci-dessous présentent les principaux indicateurs relatifs à l'activité des différentes sections du service.

Affaires vétérinaires :

[rapport d'activités 2014](#)

Laboratoire:

[rapport d'activités 2014](#)

Inspection des denrées alimentaires:

[rapport d'activités 2014](#)

Distribution et inspection des eaux:

[rapport d'activités 2014](#)

## **Collaboration entre Service de la consommation et des affaires vétérinaires et la Direction de l'environnement en matière de recherche de micropolluants dans les eaux**

La problématique des micropolluants touche tant les eaux de surface que les eaux potables et les ressources souterraines. Ces micropolluants proviennent des activités humaines et industrielles, et sont notamment susceptibles de nuire à la faune aquatique par les rejets de stations d'épuration et les émissions directes, ainsi qu'à l'être humain par la consommation d'eau potable contaminée.

Afin de mieux assurer leur activité de contrôle des eaux potables et des eaux d'environnement, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et la Direction de l'environnement ont renforcé leur collaboration. Deux appareils performants ont été acquis pour leur laboratoire commun en fin d'année, afin d'étendre les analyses des micropolluants potentiellement présents dans les eaux. Un chimiste spécialisé a été engagé et viendra renforcer l'équipe déjà en place composée de collaborateurs du Service de la consommation et des affaires vétérinaires et de collaborateurs de la Direction de l'environnement. Une fois les méthodes d'analyses mises au point et dûment accréditées, des analyses systématiques de teneurs en micropolluants (pesticides, résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens, etc.) pourront être effectuées dans les eaux distribuées.

## **Audit du service par la Cour des comptes**

Suite à l'audit de performance du système de contrôle des denrées alimentaires qui a eu lieu en 2013, la Cour des comptes concluait notamment que le service était insuffisamment doté en personnel d'inspection pour effectuer les inspections d'entreprises et les prélèvements de routine avec la fréquence recommandée.

Suite à cet audit, les SCAV a obtenu des ressources supplémentaires et a mis en place toute une série d'actions correctives visant à augmenter la fréquence d'inspection ainsi que le nombre de prélèvements et d'analyses de routine de denrées alimentaires.

## **Professionnalisation des contrôles à l'abattoir dans le canton de Vaud**

Dans le cadre de la professionnalisation des contrôles à l'abattoir et suite à de nombreuses rencontres avec les milieux intéressés, le SCAV a confirmé la répartition des responsabilités entre les communes et le Canton en ce qui concerne les activités liées au contrôle vétérinaire dans les abattoirs : aux communes l'organisation et la gestion financière des contrôles du bétail sur pied et du contrôle des viandes, au Canton la supervision, la ratification du choix des contrôleurs et, nouvellement, la suppléance dans certains cas particuliers. Par ce nouveau dispositif de contrôle qui fait appel à des vétérinaires dûment qualifiés, le SCAV garantit la professionnalisation requise et donne l'impulsion pour une meilleure coordination des contrôles à l'abattoir dans tout le canton.



## Informations spécifiques

---

Le site du SCAV comprend de nombreuses informations relatives aux activités du service

- [vd.ch/scav](http://vd.ch/scav)

## Informations générales

---

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- **Site de l'OFSP** ( Tabac, radioactivité, rayonnements et sons, produits chimiques, statistiques épidémiologiques professions de la santé )
- **Site de l'OSAV** ( Protection du consommateur, nutrition, affaires vétérinaires )
- **Site du METAS** ( Métrologie légale, poids et mesures)
- **Site de l'OFAG** ( Production primaire, produits bio, AOP/IGP, indications de production particulières)

Département du territoire et de l'environnement (DTE)  
Service du développement territorial (SDT)  
Groupes de prestations  
**307.0 Administration générale**

Gestion et administration.

### **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service du développement territorial (SDT)

Groupes de prestations

### **307.1 Formation continue et information aux partenaires**

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur les procédures.

#### **Descriptif**

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

**Département du territoire et de l'environnement (DTE)**  
**Service du développement territorial (SDT)**  
**Groupes de prestations**  
**307.2 Appui juridique**

Concevoir, appuyer et conseiller.

### **Descriptif**

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

## **Descriptif**

---

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE
- Autres services de l'Etat concernés (notamment DGMR, SIPAL, DGE, SCL).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

## **Descriptif**

---

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

### 307.5 Groupe opérationnel des pôles

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

#### Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SPECO/DECS pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SPECO, DGMR, DGE, SCL, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service du développement territorial (SDT)

Groupes de prestations

**307.6 Hors zone à bâtir**

## **Descriptif**

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Communes.
- Tribunaux.
- Requérants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, DGE).



- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

## Descriptif

### 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préavisier les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

### 2) Haute surveillance financière des entreprises AF

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

### 3) Gestion foncière

#### Morcellement et faisabilité foncière

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

Complexe et multiple, l'activité du Service du développement territorial a été très dense en 2014. Aux dossiers liés à l'aménagement cantonal et régional, à l'aménagement communal, aux améliorations foncières, aux Pôles de développement ou encore aux projets hors zone à bâtir, est venue s'ajouter l'entrée en vigueur de LAT et de son ordonnance d'application. Cette nouvelle donne se traduit par l'ouverture d'importants chantiers au SDT, liés à la 4<sup>e</sup> adaptation du Plan directeur cantonal et à la période transitoire courant jusqu'à l'approbation dudit plan par la Confédération.

1. **Aménagement communal** : Le 1<sup>er</sup> mai 2014, la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée (LAT) est entrée en vigueur. La pratique concernant les dossiers de planification s'est adaptée aux dispositions transitoires de la LAT et de son ordonnance d'application (OAT), tout en mettant en œuvre la directive du Conseil d'Etat du 14 mai 2014. Ces dispositions ont par ailleurs rendu nécessaire une réflexion approfondie sur les zones à bâtir à constructibilité restreinte.
2. **Hors zone à bâtir** : La mise en vigueur de nouvelles dispositions fédérales (autorisation d'installations solaires ; détention et utilisation de chevaux et d'animaux de loisir) a nécessité une adaptation de la pratique administrative d'autorisation. Un monitoring et une gestion des dossiers (demandes préalables ou de permis de construire) ont par ailleurs été mis en place. Ces outils permettent une approche plus efficiente du suivi administratif.
3. **Pôles de développement** : Les missions d'aménagement, toutes menées dans une dynamique proactive, s'inscrivent dans une logique de partenariats. En oeuvrant en collaboration avec les communes, les régions et les entreprises, le SDT favorise l'implantation durable d'activités et de lieux de vie (logements), notamment par la mise en œuvre d'actions de planification, de réalisation, de gestion et de promotion de sites et projets stratégiques d'importance cantonale. Le SDT a ainsi participé l'an dernier à plusieurs dossiers transversaux en contribuant, par exemple, à un concept de coordination pour les sites logistiques d'importance supra cantonale (projet DTAP), à l'établissement de l'addenda 4 « La Pala » au PAC 229 « Hautes Ecoles » (logements d'étudiants) et aux réflexions liées aux JOJ 2020.
4. **Aménagement cantonal et régional** : La troisième adaptation du PDCn a été adoptée par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, puis a été transmise en juillet dernier à la Confédération pour approbation. Les travaux de mise en conformité du PDCn à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai, ont débuté, avec pour objectif une mise en vigueur de la quatrième adaptation en 2017. Le service a piloté l'élaboration de la réponse vaudoise à la consultation fédérale relative à l'accord sur les prestations, qui engage le Canton et la Confédération, ainsi que des directives pour les projets d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération.
5. **Améliorations foncières** : Les travaux d'améliorations foncières approuvées bénéficient d'un accompagnement conséquent du SDT. L'engagement financier pour les entreprises actives dans le secteur s'est inscrit à hauteur de CHF 9'380'000.- pour l'octroi de subventions cantonales et à hauteur de CHF 7'580'000.- concernant les subventions fédérales. En 2014, 16 syndicats AF étaient en activités, alors que 20 études préliminaires ou de faisabilité étaient en cours (zones agricoles et zones à bâtir confondues).

D'autres dossiers ou projets ont marqué la politique cantonale d'aménagement du territoire, notamment :

- Initiative « Sauvez Lavaux » - Le 21 janvier 2014, le Grand Conseil a choisi le contre-projet à l'initiative législative « Sauver Lavaux ». La votation cantonale a eu lieu le 18 mai 2014. Une brochure a été élaborée à cette fin par le SDT. Le peuple a refusé la 3<sup>e</sup> initiative Weber à 68,09% et plébiscité le contre-projet de l'Etat de Vaud (68,47%). Le contre-projet est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- Modification de la LATC et de la loi sur le logement - Pour donner suite à l'initiative de l'ASLOCA « Stop à la pénurie de logements », un contre-projet direct a été élaboré. Il introduit en particulier un droit d'emption conventionnel pour les communes, un droit de préemption légal pour l'Etat et les communes, des bonus et des quotas, une augmentation de la durée de validité des permis de construire. Il comprend au surplus les rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur différentes interventions parlementaires. Les travaux de la Commission parlementaire désignée sont en cours.
- Modification de la LATC - En coordination avec l'entrée en vigueur de la révision de la législation cantonale sur l'énergie et pour donner suite à une motion, l'article 47, alinéa 2 chiffre 8, LATC a été modifié. Les règlements communaux pourront contenir des mesures destinées à encourager une utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables, notamment par une orientation des constructions favorable à l'utilisation de l'énergie solaire. La modification a été adoptée par le Grand Conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2014.
- Modification du règlement d'application de la LATC – Pour donner suite à la modification de l'article 18a LAT entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014, l'article 68a, alinéa 2, RLATC a été modifié. Deux alinéas ont été introduits (al. 2bis et 2ter). Certaines installations solaires peuvent être dispensées d'autorisation lorsque : elles répondent aux exigences de la législation fédérale ; elles sont de peu d'importance ou se situent sur des toits plats dans des zones d'activités, des zones d'utilité publique et des zones mixtes ; elles répondent aux exigences de la législation cantonale.
- Dangers naturels – Des directives relatives à la transcription des dangers naturels ont été édictées par le Conseil d'Etat le 18 juin 2014. Elles ont été fournies aux communes parallèlement à la remise des premières cartes des dangers naturels. Un guide sur la transcription des dangers naturels a été élaboré à

## Politique cantonale en matière de développement territorial

L'année a été marquée principalement par l'entrée en vigueur, le 1er mai 2014, de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée et de son ordonnance d'application (OAT). Cette très importante étape a nécessité l'ouverture de quatre volets de mise en œuvre:

**a) Traitement de la période transitoire:** cette période qui a débuté le 1er mai 2014 prendra fin lorsque la 4e adaptation du PDCn aura été approuvée par le Conseil fédéral, pour autant qu'un système de prélèvement de la taxe sur la plus-value ait été mis en place. Durant cette période, la zone à bâtir ne peut pas augmenter et toute nouvelle mise en zone doit être compensée simultanément par le dézonage d'une surface équivalente. Le Conseil d'Etat a édicté en mai 2014 une directive d'application permettant une compensation non simultanée des mises en zones des projets d'importance cantonale et urgents, tout en garantissant l'équilibre à la fin de la période transitoire. Afin d'informer les communes, quatre séances se sont déroulées dans différentes régions du canton en présence de la Conseillère d'Etat en charge du développement territorial. Une séance d'information à l'intention des mandataires a également été organisée. Une page internet dédiée à la problématique a été créée ([www.vd.ch/lat](http://www.vd.ch/lat)), ainsi qu'une adresse e-mail ([info.lat\(at\)vd.ch](mailto:info.lat(at)vd.ch)).

**b) 4e adaptation du PDCn:** les travaux de mise en conformité du PDCn à la LAT ont débuté en 2014, avec pour objectif une mise en vigueur de la quatrième adaptation en 2017. Le plan d'action et les principes généraux ont été discutés avec la Confédération et la Délégation du Conseil d'Etat à l'aménagement du territoire.

Une donnée de base essentielle pour cette 4e adaptation du PDCn est d'établir le bilan des réserves en zone à bâtir (d'habitation et mixte). Le service a développé, en collaboration avec la DSI, un guichet cartographique interactif facilitant la collaboration entre le Canton et les communes, guichet qui est opérationnel depuis juin 2014. Le bilan des réserves rendu par chaque commune via cette plateforme internet est en cours d'analyse.

Dans le cadre des études à mener pour la 4e adaptation du PDCn, un travail a été réalisé pour identifier les potentiels à dézoner et la priorisation des sites stratégiques pour l'ensemble des communes du Canton à partir d'une démarche pilote menée dans les Alpes vaudoises.

Une étude a démarré concernant la gestion des zones d'activités du Canton en vue de la 4e adaptation.

Enfin, des travaux ont été initiés en vue de la révision de la mesure F12 du Plan directeur cantonal concernant les surfaces d'assolement (SDA).

**c) Mise en place d'un système de perception de la taxe sur la plus-value:** la première révision de la LAT a introduit un régime minimal pour la plus-value et oblige les cantons à légiférer dans ce domaine s'ils ne l'ont pas déjà fait. Une analyse de droit comparé a été effectuée ainsi qu'un examen de toutes les charges incombant aux propriétaires. Un rapport a été élaboré ainsi qu'un modèle vaudois de plus-value qui sera soumis au Conseil d'Etat au début de l'année 2015. Un groupe de travail constitué de représentants du SAGEFI, de l'UOF, de l'ACI, du SJL et du SCL a suivi l'élaboration de ces documents qui ont déjà été présentés à la Délégation du Conseil d'Etat à l'aménagement du territoire.

**d) Mise en conformité de la LATC:** le quatrième volet est la mise en conformité du droit cantonal au droit fédéral. Le projet sera initié en 2015.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 2014

De très nombreux projets ont occupé le Service du développement territorial (SDT) tout au long de l'année 2014, aussi bien dans le domaine de l'aménagement du territoire que dans celui des améliorations foncières. Exemples et résumés :

- **Commission des rives du lac** : Le SDT a participé à 11 séances ordinaires de la CRL et a collaboré à une démarche de réorientation des missions de la commission. Il a traité une vingtaine de dossiers de planification, participé à une dizaine de procédures de recours et collaboré à un cahier des charges pour un mandat en application de la LEaux et de l'OEaux. Le service a également œuvré dans le cadre des dossiers suivants : Chantier Paysage du SDEL ; PAC Chillon ; Chantier 4 – Paysage du SDRM.
- **Alpes vaudoises** : Le dossier Vision Alpes vaudoises 2020 a fait l'objet d'une prise d'acte par le Conseil d'Etat en juin 2014. Evoqué en 2013, l'objectif de réaliser un ou des plans directeurs régionaux (PDR) sur l'Est vaudois reste d'actualité.
- **Résidences secondaires** : Dans un souci de coordination cantonale, le service a géré les demandes des communes pour ne plus figurer dans l'annexe à l'ordonnance (communes avec plus de 20% de résidences secondaires). Cette action a demandé un important travail pour aider les communes concernées à justifier qu'elles abritaient moins de 20% de résidences secondaires.
- **Plan d'affectation cantonal de la Venoge** : Un mandat a été attribué à un bureau de géomètre en vue afin de : 1) de mettre à jour le plan pour le caler sur la dernière version numérisée de la base cadastrale, conformément aux standards géomatiques en vigueur ; 2) de mettre à jour le plan pour tenir compte des modifications du périmètre suite à des décisions de justice et à la nécessité de l'adapter à la nouvelle législation sur la protection des eaux (LEaux). Le mandat sera finalisé courant 2015.
- **Guide planification énergétique** : Le SDT participe à la réalisation d'un guide à l'attention des communes qui porte sur la planification énergétique. Cette étude est pilotée par la DIREN, et le SDT contribue largement à ces travaux par sa participation au groupe de travail et au COPIL, ainsi que par des séances avec les mandataires.
- **Surfaces d'assolement** : Le service a animé les travaux du GT sur les SDA, qui réunit également un représentant du SAGR et un représentant de la DGE-GEODE.
- **Installations commerciales à forte fréquentation** : Le Grand Conseil a adopté, en mars 2014, la mesure D13 qui porte sur les modifications principales suivantes : élévation du seuil ICFF à 2500 m2 et suppression du groupe d'experts. Les principes et critères de localisation n'ont pas été modifiés. Le Conseil d'Etat a adopté la mesure modifiée le 2 juillet 2014 et, dans le cadre de la 3e adaptation du PDCn, l'a transmise à la Confédération pour approbation. Le retour de la Confédération est prévu pour le printemps 2015. Durant l'année 2014, trois dossiers ICFF ont par ailleurs été analysés. Le service a répondu à plusieurs porteurs de projet afin de les aider à orienter leurs ébauches de centres commerciaux.

La Commune de Crissier a finalisé une étude à l'échelle communale concernant les ICFF. Le SDT a participé à cette étude et a accompagné plusieurs plans de quartiers comprenant des surfaces destinées aux ICFF.

De leurs côtés, les représentants de l'agglomération yverdonnoise et des principales communes concernées ont accepté d'élaborer une stratégie ICFF. Le cahier des charges et l'offre ont été validés durant l'automne 2014. Un recours à la DTAP a par ailleurs été engagé pour deux projets d'ICFF n'ayant pas obtenu de permis de construire dans l'agglomération. Le SDT accompagne le service de la mobilité et la CIPE dans cette démarche.

## Projets d'agglomération

En 2014, le SDT a poursuivi son implication dans l'avancement des cinq projets d'agglomération auprès de la Confédération. Le point sur lesdits projets :

**Projet d'agglomération Lausanne-Morges** : Le SDT a piloté l'élaboration de la réponse vaudoise à la consultation fédérale relative à « l'Accord sur les prestations », qui engage le Canton et la Confédération. Le SDT conduit également l'élaboration et la consultation du « Protocole additionnel à la Convention de mise en œuvre commune du PALM », qui engage le Canton, les 26 communes du périmètre compact et les régions concernées. Le travail est mené en étroite collaboration avec la DGMR. Ces documents assurent la participation de la Confédération au cofinancement des mesures infrastructurelles prévues dans la liste A du PALM (2015-2018), avec un taux de cofinancement de 35% pour un montant de 185.48 millions de francs sur un total de 529.96 millions.

La situation ad intérim du Bureau du PALM s'est prolongée en 2014, suite à la vacance des postes de chef de projet, d'ingénieur mobilité et de responsable communication. Depuis mi-2012, les missions et tâches du bureau sont assumées par les instances partenaires, à savoir les Schémas directeurs (SD), la DGMR et le SDT. L'urbaniste du SDT en charge du projet préside notamment le GT restreint qui assure la conduite et la coordination des études à l'échelle du PALM. Elle est par ailleurs responsable de la coordination technique et politique avec le bureau exécutif (BE) et le comité de pilotage politique (COPIL) du PALM.

Le SDT a participé activement au groupe de suivi dans le cadre de l'analyse des structures en charge du PALM, menée par l'Unité de conseil et d'appui de l'Etat de Vaud. En mai, le service a repris le pilotage de ladite étude, conjointement avec la DGMR. La proposition d'une conduite partenariale (Canton-Schémas directeurs) du PALM a été validée par le COPIL en décembre 2014. Ainsi, le Canton assumera les tâches de coordination générale du PALM (SDT-ACR et DGMR) en 2015.

Le SDT a piloté l'an dernier l'élaboration des scénarios de cofinancement cantonal des bureaux des SD à partir de 2015. La subvention cantonale sera renforcée pour assurer notamment la participation des SD à la conduite partenariale du PALM.

Le manque de ressources humaines au niveau du Bureau du PALM a entraîné un certain retard dans les études sectorielles nécessaires à la mise en œuvre des mesures infrastructurelles et d'urbanisation. Seules les études déjà engagées ont été finalisées : guide environnemental, mobilité douce, outil de planification financière, stratégie pour l'implantation des tours.

A la suite de la décision du COPIL de déposer un PALM de 3e génération auprès de la Confédération à fin juin 2016, le SDT conduit l'initialisation du projet. Des ateliers de travail ont eu lieu avec les chefs de projet des SD pour définir les enjeux de la révision et proposer une méthode de travail, ainsi qu'un plan d'action. Faute de ressources humaines suffisantes pour assurer l'élaboration des documents et mettre sur pied les études, le SDT s'est doté d'un appui à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ce processus. Le document cadre a été validé par le COPIL PALM en décembre.

*SDMR – Schéma directeur de la région morgienne* : Le SDT est fortement impliqué dans l'étude d'urbanisation et de paysage. Le rapport final a fait l'objet d'une deuxième consultation, ce qui a entraîné un report à 2015 de sa validation finale et de son adoption. Le SDT participe aussi aux séances du groupe de pilotage politique (Gropil) et du groupe technique (CPT) de manière permanente.

*SDOL – Schéma directeur de l'Ouest lausannois* : Le SDT s'est fortement impliqué dans l'élaboration du rapport final de la stratégie pour l'implantation de tours, pilotée par le SDOL et menée à l'échelle du PALM, validée début 2014. Le cahier de charges pour le pool d'experts a été validé par le COPIL PALM en décembre. Le service participe aux groupes technique et décisionnel (GT & GD) de l'étude Patrimoine naturel et développement du secteur Renges-Venoge. Une synthèse des études test réalisées sur le site a permis l'élaboration d'une image directrice et de variantes d'aménagement pour le développement du secteur, tout en préservant ses qualités paysagères et son caractère agricole. Des séances d'information publiques ont eu lieu, avec une forte participation de la population locale. Le SDT est également actif dans le groupe technique lié à l'étude Sites et ensembles bâtis du 20e siècle. Il a proposé, dans ce cadre-là, une stratégie de protection et de valorisation sur le périmètre du SDOL. Cette étude est accompagnée par le SIPAL et ses résultats seront intégrés dans l'élaboration du PDL intercommunal.

*SDNL – Schéma directeur du Nord lausannois* : Le SDT a été fortement engagé dans le suivi des études dans le cadre du PDL intercommunal. Concernant le pôle de développement économique prévu à La Sauge, suite à un diagnostic piloté par le GOP (SPECo et SDT), la problématique a été intégrée dans l'élaboration du PDL. Un atelier participatif avec les partenaires du PDL et des experts externes permettra de répondre à cette problématique.

*SDEL – Schéma directeur de l'Est lausannois* : Le SDT participe au pilotage du volet urbanistique lié à la Stratégie de développement du secteur Corsy-La Conversion, cela en appui à la cheffe de projet SDEL. Les premiers résultats des phases de diagnostic et d'élaboration d'une stratégie n'ayant pas été satisfaisants, un deuxième mandat a été attribué sur demande des communes partenaires à un nouveau mandataire. Plus largement, le SDT est également impliqué dans le volet Paysage du Schéma directeur de l'Est lausannois. Cette étude permettra de compléter les études de base « Mobilité et urbanisation ». Le SDT participe aux séances du groupe de pilotage politique (COPIL) et du groupe technique (GT) de manière permanente.

**Projet d'agglomération Grand Genève (franco-valdo-genevois)** : La repriorisation dans la liste « A » des deux mesures sur le sol vaudois (« Plateforme intermodale de la gare de Rolle » et « Accessibilité en mobilité douce à la gare de Gland ») a été acceptée par la Confédération.

Un bilan des Projets d'agglomération de 1ère et 2e génération est en cours de finalisation et servira de base pour l'élaboration du 3e projet.

Les modalités de cofinancement pour les mesures sur sol français, notamment la contribution spécifique du Canton de Genève, font l'objet de débats entre les partenaires genevois et français. Néanmoins, la Confédération a confirmé la possibilité de signer formellement, avec les Cantons de Genève et Vaud, l'Accord sur les prestations contenant l'ensemble de mesures prévues dans le projet. L'engagement de la partie française devra, par contre, être effectif lors de la signature des Conventions de financement.

*Schéma directeur Axe Nyon-St-Cergue-Morex* : a fait l'objet d'un deuxième examen préalable complémentaire par les services cantonaux concernés et doit encore être remanié pour un ultime contrôle.

**Projet d'agglomération yverdonnoise** : L'année 2014 a permis de travailler sur le projet d'accord lié à l'agglomération de 2e génération élaboré par l'Office fédéral du développement territorial. Le SDT a par ailleurs participé à l'élaboration du document cadre du Plan directeur localisé Chamard–Châtelard, un secteur stratégique du projet d'agglomération. Il a également préavisé plusieurs plans d'affectation en cours d'élaboration, ainsi que plusieurs avant-projets et projets de mesures infrastructurelles.

**Projet d'agglomération de la Riviera / Veveyse /Haut-Lac** : En 2014, le projet d'agglomération Rivelac n'a pas été retenu pour un cofinancement par la Confédération. Le Copil a toutefois décidé une mise en œuvre « à la carte » du projet avec un calendrier adapté, mais il ne présentera pas de projet de troisième génération. Le SDT reste impliqué dans le projet (membre du Bureau technique de coordination) et du suivi de certains chantiers d'urbanisation. Le mandat de coordination générale attribué en 2013 a permis d'alléger son travail. Le SDT reste l'interlocuteur de la Confédération pour ce projet.

Chantier territorial du Haut-Lac : Le SDT poursuit sa mission de responsable du dossier, qu'il a entièrement géré en 2014.

**Projet d'agglomération du Chablais** : En 2014, le SDT est resté très impliqué dans le projet. Il a été fréquemment sollicité pour répondre à des questions relatives à des aspects administratifs et financiers, mais aussi techniques. En outre, le service a participé activement à toutes les séances et à leur préparation (GT et Copil). Les difficultés du Canton pour se faire entendre auprès du chef de projet demeurent et impliquent une charge de travail supplémentaire considérable pour le SDT. Ceci a été particulièrement visible dans le cadre des études thématiques et, surtout, dans la mise au point des documents et accords contractuels officiels, suite à l'obtention d'un cofinancement fédéral à l'automne 2014. Le SDT participe à l'étude prospective d'aménagement des 3 Chablais (Vaud-Valais-France) dans le cadre du programme Interreg 4A, initié en 2013.

## Planifications directrices régionales (PDR)

**PDR de la Région de Nyon** : Le volet opérationnel du projet a fait l'objet d'un examen préalable par les services cantonaux concernés et doit être remanié en vue d'un examen complémentaire. En parallèle, ce projet a également été présenté aux municipalités du district de Nyon pour validation.

**PDR de Morges** : Suite à une série de réunions techniques et de propositions des mandataires, un projet stratégique a été transmis au COPIL par le GT. Le COPIL a validé sa transmission aux communes pour consultation.

**PDR intercantonal de la Broye** : La région a repris les travaux du PDR en été 2014 suite à plusieurs demandes du SDT. La région a mis un terme au contrat la liant au bureau Infraconsult et a mandaté le bureau Urbasol pour la finalisation du PDR. Le SDT a rencontré le nouveau bureau mandataire à deux reprises afin de cadrer le travail à finaliser. Au mois de décembre 2014, une première partie du PDR a été modifiée, la mise en consultation publique est prévue en été 2015.

**PDR de Lavaux-Oron** : Le diagnostic a été validé par les communes. Une nouvelle procédure d'adjudication a été effectuée et le contrat signé avec le groupement de mandataires choisi pour la poursuite des travaux. L'élaboration du projet de territoire a été entamée avec une discussion technique sur les trois scénarios contrastés du développement de la région à l'horizon 2030.

**PDR Gros-de-Vaud** : Une étude complémentaire en matière d'énergie a été menée afin de compléter le volet stratégique du Plan directeur régional. En outre, un complément de mandat a été demandé par le service de la mobilité afin de préciser certaines mesures. Le document ainsi finalisé a été mis en examen préalable auprès des services le 24 juillet 2014. Ceux-ci ont globalement répondu de manière positive au projet de PDR et peu de demandes de modifications significatives ont été apportées. La synthèse de l'examen a été présentée au COPIL le 8 décembre 2014. Parallèlement, un travail a été mené avec les services concernés, le SDT, la région et les mandataires afin de prioriser et chiffrer les mesures définies dans le PDR.

Zones équestres : L'étude portant sur la méthodologie a été modifiée et finalisée en adéquation avec la LAT révisée.

HUB à Etagnières : La réalisation d'une plate-forme d'échange de transports publics à Etagnières nécessite plusieurs études de faisabilité, le SDT participe au suivi de ces études.

## Réactualisation des sites stratégiques

Le SDT a poursuivi en 2014 ses actions de valorisation et de développement des sites stratégiques d'intérêt cantonal en partenariat avec les Communes et les Régions. Les principales actions menées en 2014 (réparties par associations régionales) sont :

**Aigle Région** : Mise en place d'un processus participatif en vue de la finalisation du PDL "Villeneuve Gare" (site stratégique de Villeneuve - Gare) ; lancement d'une étude de planification de la zone industrielle (ZI) ; participation au chantier URB8 "Les Fourches" du projet "Chablais Agglo" dans le site stratégique des Fourches ; lancement du PPA "ZI des Vernes" dans le site stratégique de Roche ; contribution aux mesures foncières et d'équipement de la ZI d'Aigle (site stratégique d'Aigle Rhône) ; poursuite des démarches de valorisation de la ZI de Bex (site stratégique de Bex).

**ARO (Lavaux – Oron)** : Poursuite des démarches de valorisation du secteur La Saugue (PQ avec création de logements et services de proximité) et du secteur "Palézieux Gare + Sous Gare" (étude de faisabilité avec création d'une ZI) ; participation au groupe technique intercantonal (VD+FR) pour l'aménagement de la plateforme de la gare dans le site stratégique de Palézieux.

**Promove** : Lancement de l'étude de planification du secteur "La Veyre - Pré-au-Blanc – Fenil" dans le site stratégique de St-Légier - la Chiésaz (inscrit dans le chantier URB7 du projet d'agglomération Rivelac).

**COREB** : Lancement d'une réflexion directrice dans le site stratégique d'Avenches ; participation à la mise en œuvre du programme NPR intercantonal de la Broye (volet Aéroport) ; suivi des actions liées à l'implantation d'entreprises (Boschung, Speedwings, Swiss Space Systems, Groupe E) dans le site stratégique de l'Aéroport de Payerne ; finalisation du PDCOM à Payerne (site stratégique de Payerne Centre) ; validation du Schéma directeur du site stratégique de Moudon et mise en œuvre du plan d'action (soutien à démarche d'acquisition foncière communale, élaboration du projet d'Agropole Val de Broye ; projet d'étude de faisabilité bâtiment mixte).

**ARDGV** : Suivi d'une étude de route de contournement en vue de la planification d'un site stratégique à Daillens (pôle pierreux) ; évaluation de sites d'accueil potentiel en vue de la relocalisation de Camion transport AG ; suivi des procédures liées au dossier RC 177 dans le site stratégique d'Aclens – Vuflens.

**ADNV** : En coordination avec le projet d'agglomération AggloY : suivi de la finalisation du PDL "Gare-Lac" dans le site stratégique Gare – Lac ; mise en vigueur du PPA "Y-Parc PST" dans le site stratégique Y-Parc PST (levée de l'effet suspensif par la CDAP) ; suivi de l'élaboration du PPA "La Poissine" et projet de raccordement ferroviaire ; suivi du projet de développement de Cand-Landi dans le site stratégique de Grandson Poissine ; approbation préalable du PPA "Taborneires Ducats Passon" (recours de l'ARE en cours d'instruction) ; évaluation de la faisabilité urbanistique et financière de la requalification du quartier de la Gare dans le site stratégique d'Orbe Sud ; finalisation de la stratégie de développement du site stratégique de Chavornay, en coordination avec l'ADEOC ; suivi de la mise en œuvre du plan de mobilité de site Orbe – Chavornay ; finalisation de l'étude stratégique d'accessibilité multimodale (ESAM) et définition d'une stratégie d'accessibilité pour le pôle Orbe – Chavornay.

**ARCAM** : Finalisation du PPA "zone industrielle" et mesures compensatoires liées à l'abrogation du PEC "Canal d'Entreroches" dans le site stratégique d'Eclépens ; évaluation de sites d'accueil potentiel en vue de la relocalisation de l'entreprise Friderici SA ; réalisation d'une étude foncière et financière ; lancement du PQ et conception d'une démarche qualitative et participative pour les espaces publics pour le secteur "En Molliau" (Tolochenaz) dans le site stratégique de Morges Ouest ; évaluation de la faisabilité de créer deux nouveaux périmètres à Lonay et à Préverenges (site stratégique de Morges Est) ; suivi de la procédure en lien avec les recours à la CDAP dans le site stratégique de Littoral Parc ; lancement d'une étude sur les zones industrielles et artisanales de Région Morges.

**Région Nyon** : Lancement des études pour la coordination intercommunale du développement urbain et des infrastructures de transports de Nyon et de Gland. Pour le Chantier 1 RDU : finalisation de l'étude du franchissement NStCM par la RDU dans le site stratégique Nyon - Allée de la Gravette ; élaboration d'un accord cadre pour le développement urbain RDU – En Oulteret ; réalisation de la première phase des MEP pour le site Novartis à Prangins – Etraz ; recherche d'un site d'accueil en vue de la relocalisation de l'entreprise Denogent SA dans le site stratégique de Prangins – Nyon ; finalisation de l'étude du boulevard urbain de la RDU dans le site stratégique d'Eysins – Nyon. Pour le Chantier 2 RDU : suivi du projet de réalisation d'un P+R à Asse, poursuite des réflexions pour la planification intercommunale du secteur AMV dans le site stratégique d'Asse – Mondre – Vuarpillière.

**Lausanne Région** : Lancement des études-tests et concours d'architecture pour le projet "Côtes de la Bourdonnette" ; suivi du PQ "En Dorigny" dans le site stratégique Bourdonnette – En Dorigny ; finalisation des PQ "Malley-Gare" et "Malley-Gazomètre" dans le site stratégique de Malley ; finalisation du PQ "Lentillères Nord" dans le site stratégique Vernie – Crissier ; finalisation du PQ "Ley Outre Ouest" ; études test pour le secteur Ley Outre 8-9-10 dans le site stratégique Ley – Outre ; élaboration d'un accord-cadre pour le développement du site stratégique En Chise ; lancement d'une étude en vue de l'élaboration d'un concept mobilité et aménagement pour le secteur de la future jonction d'Ecublens ; accompagnement de l'étude économique pour la définition d'une zone d'activités dans le site stratégique de la Sauge (Romanel - Jouxens) ; contribution aux études test de Nonceret - La Croix à Cheseaux pour la création d'un nouveau quartier de logements avec activités ; contribution à la mise en application du PAC Vennes modifié (plan de mobilité inter-entreprises, réalisation du potentiel à bâtir ; mise en œuvre des mesures de stationnement) dans le site stratégique de Biopôle – Vennes ; accompagnement du master plan du centre de Pully (site stratégique de Pully Centre) ; participation au suivi du projet de PPA Vernand-Camarès (Lausanne-Romanel).



Département du territoire et de l'environnement (DTE)  
Service du développement territorial (SDT)  
Sources d'informations complémentaires

## Sites internet

---

[www.vd.ch/sdt](http://www.vd.ch/sdt)

[www.vd.ch/lat](http://www.vd.ch/lat)

[www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/](http://www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/)

[www.vd.ch/themes/economie/developpement-economique/economie-regionale/poles-de-developpement/](http://www.vd.ch/themes/economie/developpement-economique/economie-regionale/poles-de-developpement/)

## **53.0 Administration**

---

Gestion et administration du service

### **Descriptif**

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Prestations administratives internes et externes

## 53.1 Egalité entre hommes et femmes

### 53.1 Egalité entre femmes et hommes

Le Bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) encourage la réalisation de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines de la société et s'emploie à éliminer de toute forme de discrimination directe ou indirecte. Il promeut la mixité dans tous les secteurs et à tous les niveaux, notamment dans l'Administration cantonale vaudoise qui se doit d'être exemplaire.

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a quatre domaines d'action prioritaires :

- l'égalité dans la formation,
- l'égalité dans l'emploi (mise en application de la Loi fédérale sur l'égalité - LEg),
- la lutte contre la violence domestique,
- la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

### Descriptif

- Conseils et informations aux personnes, aux entreprises, aux services et aux autorités publiques.
- Soutien, expertise et orientation juridique.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement et de la lutte contre la violence domestique.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Pilotage et publication d'analyses, d'études de besoins et d'évaluations de politiques publiques.
- Organisation de colloques et de formation.
- Elaboration et diffusion de guides pratiques et de ressources pédagogiques.
- Développement de nouvelles stratégies, lancement et coordination de projets pilotes.
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEG)
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat et administrations communales.
- Collaborateurs et collaboratrices de l'ACV.
- Entreprises.

## Egalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle

Le BEFH a poursuivi le travail de promotion des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle et, notamment au sein de l'ACV. Lié à la volonté du Conseil d'Etat de faire de l'Etat un employeur de référence, ce travail s'est orienté autour de différents axes : représentation plus égalitaire des deux sexes dans tous les domaines d'activité et niveaux hiérarchiques, augmentation du nombre de femmes cadres, et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Le BEFH a fait une présentation détaillée d'un catalogue de mesures concrètes pour l'égalité auprès de la direction de différents services de l'ACV en soulignant le rôle de l'autorité d'engagement dans l'avancée vers l'égalité dans les faits.

## Outil d'auto-évaluation de l'égalité dans les services et les entreprises

Le Conseil d'Etat a décidé de charger le BEFH de faire la promotion de PRO-EGALITE dans l'ACV au cours du second semestre de l'année 2014. PRO-EGALITE est un outil qui contribue à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes par des actions centrées sur le management. Développé par l'Unité management public et ressources humaines de l'IDHEAP et financé par le Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et les hommes (BFEG), cet outil permet un bilan systématique des perceptions que le personnel d'un service a des rapports professionnels entre les sexes à partir de l'analyse de neuf processus clés du GRH et de management.

À la suite d'un courrier aux chef-fe-s de service de l'ACV en novembre 2014, le BEFH a présenté PRO-EGALITE auprès de plusieurs services. Le BEFH offre une information et un accompagnement ciblé dans le processus, l'analyse et la définition des mesures. Le Conseil d'Etat recommande aux directions de service de faire appel à cette expertise.

## Egalité dans la formation – la JOM

En 2014, la Journée Oser tous les métiers a connu une participation record avec 18'500 élèves de 7e à 9e année scolaire, soit un taux de participation de 85.07%

La journée Oser tous les métiers, organisée chaque 2e jeudi du mois de novembre par le BEFH depuis 2003, a pour objectif de favoriser le décloisonnement des rôles et des métiers entre les sexes, permettant ainsi aux filles et aux garçons d'explorer des univers professionnels nouveaux et d'élargir leurs horizons dans la perspective des choix à venir. Les filles sont ainsi invitées à accompagner un homme dans sa journée de travail, et les garçons une femme.

Le BEFH propose six ateliers aux élèves participant à la JOM, pour un total d'environ 600 places. Ingénieure, programmation informatique et Parlement pour les filles; Infirmier, Métiers de la santé et Educateur de l'enfance pour les garçons. Les ateliers affichent chaque année complet.

En préambule à la JOM, le BEFH organise également des représentations de théâtre-forum sur le choix professionnel, avec la troupe de théâtre Le Caméléon. En 2014, 11 établissements scolaires, répartis sur tout le territoire vaudois, ont bénéficié d'un total de 18 représentations. Près de 1'600 élèves, avec leurs enseignant-e-s y ont assisté en tout.

Dans le cadre de la JOM, le BEFH et la DGEO élaborent chaque année un nouveau dossier d'activités pédagogiques à l'attention des enseignant-e-s dont une partie des élèves restent en classe lors de la JOM.

## Lutte contre la violence domestique – gestion coordonnée des risques

Depuis 2006, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) préside la CCLVD qui élabore et pilote la politique cantonale de prévention et de lutte contre la violence domestique sur mandat du Conseil d'Etat. La CCLVD est constituée par les services concernés (Police cantonale, Service des assurances sociales et de l'hébergement, Service de prévoyance et d'aide sociales, Bureau de l'intégration, Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, Service de protection de la jeunesse, Unité de médecine des violences du CHUV, le Ministère public, l'Ordre judiciaire vaudois et les institutions spécialisées dont le centre MalleyPrairie, Centre LAVI, corps médical). Pour lutter contre la violence domestique, en 2014, le BEFH a proposé et mis en place des actions coordonnées de prévention, de prise en charge, de formation et de sensibilisation, et a poursuivi le suivi de la mise en place du plan stratégique adopté en novembre 2011 par le Conseil d'Etat.

## Evaluer les risques et gérer les menaces

Vendredi 4 avril 2014, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et la Police cantonale ont organisé un colloque sur la gestion coordonnée de la menace dans les situations de violence domestique. Il s'est adressé aux magistrat-e-s – ministères publics et Ordre judiciaire vaudois – ainsi qu'aux avocat-e-s, aux cadres de la police et aux spécialistes de la violence domestique. Ce colloque s'inscrit dans la continuité de la réponse du Conseil d'Etat au postulat Freymond Cantone relatif à la formation continue dans la chaîne pénale sur la problématique des violences domestiques.

Ce colloque a réuni plus de 150 professionnel-le-s de la chaîne pénale (président-e-s de tribunaux d'arrondissement, Ministère public, Polices cantonale et communales, Centre LAVI, Centre MalleyPrairie, médecin cantonal, etc.). Des expert-e-s internationaux et d'autres cantons ont pu faire part des projets mis en place dans leur contexte. Ainsi le modèle des *Multy-Agency Risk Assessment Conference (MARAC)* mis en place aux Royaumes Unis a pu être étudié. Ce colloque a été une opportunité d'ouvrir la discussion en vue de la mise en place d'une collaboration qui corresponde au contexte vaudois.

## Publication des Chiffres de l'égalité 2014

En septembre 2014, le BEFH a publié en collaboration avec Statistique Vaud une nouvelle édition des Chiffres de l'égalité. Cette publication, sous forme de brochure, présente la situation comparée des femmes et des hommes dans différents domaines de la société au travers d'indicateurs statistiques produits par StatVaud.

Les données statistiques donnent à voir les progrès réalisés ces trois dernières décennies mais également le chemin qui reste à parcourir. Depuis 1991, les femmes ont en effet largement contribué à la croissance de la population active de notre canton. Cependant, cette participation au marché du travail rémunéré est souvent conditionnée à un emploi à temps partiel. Celui-ci n'est pas toujours désiré et engendre des désavantages financiers et professionnels (une indépendance économique moindre, la réduction de la couverture sociale et de plus faibles possibilités d'avancement professionnel). L'analyse régulière de la situation des femmes et des hommes dans différents domaines permet d'effectuer un travail de veille nécessaire pour continuer d'appliquer et de proposer des mesures visant à réduire les inégalités observées.

La brochure a été diffusée largement dans la population, auprès des partenaires du BEFH et au sein de l'ACV.

## Diffusion de mallettes pédagogiques "Balayons les clichés"

Le BEFH, en collaboration avec la DGEO, a finalisé en 2014 le projet distribution des mallettes pédagogiques "Balayons les clichés" dans toutes les bibliothèques scolaires du canton (plus de 55 bibliothèques) permettant ainsi de couvrir toutes les régions.

Le BEFH a accompagné cette diffusion d'intervention et d'explication de son usage à l'attention du corps enseignant et des bibliothécaires à la demande des directions d'établissement et des professionnel-le-s concerné-e-s.

Ce matériel, élaboré en collaboration avec [egalite.ch](http://egalite.ch), est mis à disposition des enseignant-e-s du canton et des étudiant-e-s de la HEP. Ces mallettes contiennent des ressources pédagogiques clefs en main pour aborder l'égalité entre femmes et hommes par le biais d'activités ludiques et interactives à mener en classe.

## Prévention des violences et des comportements abusifs dans les couples chez les jeunes

Le plan stratégique de lutte contre la violence domestique prévoit la nécessité de prévenir la violence domestique auprès des jeunes, afin de concrétiser cette mesure le BEFH, la FCHO et l'UMV collaborent depuis une année et demie pour promouvoir le programme «Sortir ensemble et se respecter» (SEESR), un programme destiné aux jeunes ayant comme objectif de prévenir les comportements violents et abusifs au sein des relations amoureuses et de promouvoir des compétences relationnelles positives. Les premiers résultats sont très prometteurs. Les professionnel-le-s des institutions s'accordent sur la pertinence de «Sortir Ensemble Et Se Respecter» pour les jeunes et pour leur institutions. Plus de 10 institutions ont accepté de participer aux projets. 47 professionnel-le-s ont été formé-e-s à l'animation de SEESR. Six expériences pilotes ont été menées en 2014 et 2 sont planifiées pour 2015. Actuellement, 70 jeunes entre 14 et 24 ans bénéficient du programme SEESR qui a été intégré dans les activités ordinaires de la majorité des institutions partenaires. Le BEFH, la FCHO et l'UMV souhaitent pérenniser cette mesure.

[www.vd.ch/violence-domestique](http://www.vd.ch/violence-domestique)

Département du territoire et de l'environnement (DTE)  
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)  
Sources d'informations complémentaires

## Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour plus d'information ou des commandes :

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Rue Caroline 11  
CH-1014 Lausanne

Tél. + 41 (0) 21 316 61 24  
Fax + 41 (0) 21 316 59 87

[info.befh\(at\)vd.ch](mailto:info.befh(at)vd.ch)

[www.vd.ch/egalite](http://www.vd.ch/egalite)

**Portail web sur la violence domestique**

[www.vd.ch/violence-domestique](http://www.vd.ch/violence-domestique)

## egalite.ch

**egalite.ch** réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande.

[www.egalite.ch](http://www.egalite.ch)

**Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité**

[www.equality.ch](http://www.equality.ch)

**Genderjoker - la page Facebook de l'égalité**

Egalité et genre: toutes les actualités dans les domaines de la famille, du travail, de la politique, de l'économie, du droit, de la société.

[Genderjoker](#)

**equality-salaire.ch**

L'égalité salariale, comment l'implémenter en entreprise

[www.equality-salaire.ch](http://www.equality-salaire.ch)

**Profil+**

Plan de carrière et plan de vie

[www.profil-plus.ch](http://www.profil-plus.ch)

## Site leg.ch

Le site [leg.ch](http://leg.ch) a été conçu par la Conférence romande de l'égalité - [egalite.ch](http://egalite.ch) qui réunit les bureaux romands de l'égalité entre les femmes et les hommes en collaboration avec l'Institut pour le droit des assurances et du travail (IDAT).

Ce site a pour objectif de permettre au grand public ainsi qu'aux professionnel-le-s du droit, confronté-e-s à des problématiques de discrimination à raison du sexe, de mieux connaître [le droit de l'égalité](#), [la jurisprudence](#) et [la doctrine](#) en la matière. [La procédure](#) à suivre en cas de litige porté devant les tribunaux est également présentée.